

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 57^e SEANCE

2^e Séance du Mardi 13 Novembre 1973.

SOMMAIRE

1. — Rappel au règlement (p. 5631).
MM. Gau, le président.
2. — Loi de finances pour 1974 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5631).
Education nationale (suite) :
M. Fontanet, ministre de l'éducation nationale; Mme Ploux, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale; M. Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale.
MM. Cabanel, Juquin, Jacques Legendre, Gilbert Faure, Ségard, Mermaz.
Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.
3. — Ordre du jour (p. 5648).

PRESIDENCE DE M. MARCEL ANTHONIOZ,

vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Gau, pour un rappel au règlement.

M. Jacques-Antoine Gau. Monsieur le président, j'appelle votre attention sur l'application inadmissible, je devrais plutôt dire la non-application, que le Gouvernement fait de l'article 139 de notre règlement.

En vertu de cet article, les questions écrites doivent faire l'objet d'une réponse des ministres dans le délai d'un mois suivant leur publication, ce délai pouvant être prorogé de deux mois supplémentaires, ce qui fait au total un délai maximum de trois mois.

Toutefois, pendant le premier mois qui suit la publication des questions, les ministres ont la faculté de déclarer que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, ainsi que le précise le troisième alinéa dudit article 139.

Je tiens à m'élever avec vigueur contre le retard qui est apporté d'une manière courante, et qui tend à devenir habituelle, pour répondre aux questions écrites posées par les membres de l'Assemblée nationale.

★

Personnellement, depuis plus de trois mois, j'ai posé six questions et elles n'ont toujours pas été honorées d'une réponse. Par exemple, le 8 juin 1973, j'ai posé une question, n° 2233, à M. le ministre de l'éducation nationale, lui demandant quelles étaient ses intentions au sujet de l'extension — qui était alors prévue — à plusieurs établissements secondaires de l'Isère, de la réforme des programmes et de la pédagogie de l'enseignement des sciences physiques, préconisée par la commission Lagarrigue.

Le 28 juillet 1973, m'adressant toujours à M. le ministre de l'éducation nationale, je lui demandais quelles étaient ses intentions à l'égard du statut des conducteurs de bibliobus, dont il convient, par des mesures appropriées, de reconnaître la polyvalence de l'emploi.

Or je n'ai encore reçu aucune réponse à ces questions.

Monsieur le président, je vous demande de bien vouloir effectuer une très ferme démarche auprès de M. le Premier ministre afin que le Gouvernement ne viole plus délibérément (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*) l'article 139 du règlement et accepte enfin l'exercice normal du contrôle parlementaire qui incombe à l'Assemblée nationale et auquel le Gouvernement ne saurait échapper.

J'ajoute que, si l'Assemblée acceptait tacitement de s'incliner devant l'attitude méprisante que lui oppose le Gouvernement... (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

Mesdames, messieurs, je vous en prie, je défends vos prérogatives autant que les nôtres! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

...l'Assemblée renoncerait, de ce fait, non seulement à ses prérogatives, mais aussi à sa dignité. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Monsieur Gau, en toute sérénité, je vous répondrai que le Gouvernement n'a certainement aucune intention méprisante, pas plus que vous d'ailleurs.

Il est exact qu'une certaine lenteur est à noter dans les réponses des ministres aux questions écrites. M. le président de l'Assemblée s'en est vivement préoccupé et de nombreuses remarques ont été présentées à ce sujet à M. le Premier ministre.

Je vous promets de me faire à nouveau l'écho de votre rappel au règlement très opportun, sauf peut-être en quelques-uns de ses termes.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1974 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646, 681).

EDUCATION NATIONALE

(Suite.)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le budget de l'éducation nationale, pour l'exercice 1974, est le premier qui suit le discours de Provins, au cours duquel avait été formulé un programme comportant plusieurs points importants pour l'école; il est le dernier qui précède la réforme du second degré dont le Parlement sera saisi à la session de printemps. De ce contexte découlent certains de ses principaux traits distinctifs que je vous exposerai en traitant des mesures qualitatives prévues pour l'éducation nationale en 1974.

Auparavant, je consacrerai une première partie de mon intervention à l'énumération et à la description des principaux moyens qui doivent être affectés, l'an prochain, à la solution des problèmes quantitatifs, c'est-à-dire des problèmes d'accueil posés à l'éducation nationale.

Après les exposés très remarquables de MM. les rapporteurs, ma tâche est simplifiée et je pourrai, dans la plupart des cas, me contenter de tracer les lignes essentielles des sujets que j'aborderai en faisant écho aux observations générales des commissions. En revanche, s'agissant des questions particulières posées par MM. les rapporteurs, je leur demande, afin de ne pas trop prolonger cet exposé initial, de bien vouloir accepter que je regroupe mes réponses avec celles que j'apporterai aux différents orateurs, avant le passage à la discussion des articles du projet.

On peut être surpris, *a priori*, que trente ans après le début de la poussée démographique d'après-guerre, dix ans après le reflux, suivi de stabilisation, enregistré ultérieurement, l'éducation nationale doive encore faire face à une croissance importante des effectifs de jeunes scolarisés.

A la rentrée 1974, c'est 188.000 élèves et étudiants supplémentaires qu'il est prévu d'accueillir. La raison en est que la scolarisation spontanée continue à progresser fortement, en amont et en aval de la scolarité obligatoire.

En amont, il s'agit, bien entendu, du développement des écoles maternelles qui, en 1974, devront recevoir 89.000 enfants de plus qu'au cours de l'actuelle année scolaire. En aval, il s'agit de la poursuite de la tendance à la prolongation des études, dans le second degré et le supérieur. Rappelons que l'été dernier, le cap de 300.000 candidats au baccalauréat a été franchi pour la première fois. Les migrations de population, les améliorations de la pédagogie et de l'organisation du système éducatif créent encore d'autres besoins.

Voilà pourquoi, chaque année, l'éducation nationale a besoin d'un nombre élevé d'emplois supplémentaires, même sans modification des taux d'encadrement, qui ont d'ailleurs été notablement améliorés depuis cinq ans et placent aujourd'hui la France dans une position très honorable, comparée à celle des pays de niveau économique et social analogue.

L'éducation nationale opère ainsi chaque année une ponction considérable — un prélèvement des deux tiers — sur l'enveloppe d'emplois nouveaux créés pour l'ensemble des services de l'Etat. Comme les responsables de l'élaboration du budget tendent, naturellement, à contenir cette enveloppe dans des limites prédéterminées, il en résulte qu'il n'a jamais été possible, dans la loi de finances, d'inscrire la dotation complète nécessaire pour assurer la rentrée scolaire de l'exercice en cause, selon les effectifs à encadrer en fonction de normes bien connues.

Ainsi, le collectif suivant, qui ne devrait servir qu'à l'ajustement de la dotation en fonction des inévitables écarts entre la réalité et les prévisions faites entre dix-huit et quinze mois à l'avance, est-il toujours d'un montant plus important et constitue-t-il, en fait, une dotation complémentaire.

Or, cette façon de procéder a des conséquences préjudiciables à la bonne gestion du personnel de l'éducation nationale, et je remercie M. Mario Bénard, rapporteur spécial de la commission des finances, et M. Ségard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, d'avoir fait écho aux préoccupations dont je m'étais ouvert devant la commission, en réponse à des questions qui m'avaient été posées sur ce point.

En effet, la détermination des postes à mettre au concours pour les recrutements de professeurs et les mouvements des personnels titulaires ne peuvent prendre en considération que

le nombre de postes inscrits à la loi de finances. Les postes créés au collectif ne peuvent ainsi être pourvus que par des auxiliaires, ce qui est une des raisons du maintien d'un recours excessif à l'auxiliaariat.

Par ailleurs, comme les rapporteurs l'ont souligné, ces affectations sont nécessairement très tardives, ce qui contribue à la fois au malaise psychologique et social de ces enseignants contractuels, tenus jusqu'au dernier moment dans l'ignorance de leur sort, et aux difficultés des établissements, incertains, quelques semaines et même parfois quelques jours avant la rentrée, de l'attribution d'une partie des postes dont ils ont besoin.

Je confirme donc à MM. les rapporteurs qu'une amélioration de la procédure de création et de répartition des emplois pour l'accueil des élèves et des étudiants est à l'étude. La nouvelle procédure devrait permettre, notamment, de fixer beaucoup plus tôt la dotation complémentaire à inscrire au collectif, quitte à réaliser un ultime et faible rajustement avant le vote à la date normale, en fonction des besoins constatés en dernière heure et qui ne peuvent se révéler exactement qu'au moment même de la rentrée.

Un tel mécanisme, contrairement à ce qui a été envisagé par MM. Mario Bénard et Ségard, n'exigerait pas une modification du calendrier des débats budgétaires puisque seule serait modifiée la date de prévision des créations d'emplois au collectif. Outre les avantages déjà indiqués, cette procédure aurait l'avantage de permettre une adéquation beaucoup plus précise entre les créations d'emplois et les besoins réels d'accueil. Elle suppose évidemment, de la part de l'éducation nationale, un contrôle strict de l'utilisation des emplois budgétaires mis à sa disposition. Le ministère a décidé d'y pourvoir et a déjà pris les premières mesures en ce sens.

En ce qui concerne la répartition des 14.253 postes réservés à l'accueil en 1974, sur un total de 22.506 emplois inscrits au budget, le second degré se taille la part la plus importante avec 8.127 emplois dont près de la moitié pour le technique court, les classes préprofessionnelles de niveau et les classes préparatoires à l'apprentissage. Puis viennent l'enseignement préscolaire avec 2.338 emplois et l'enseignement spécial avec 2.200. J'insiste sur ce dernier chiffre: il prouve que les progrès de la scolarisation des enfants inadaptés et l'action pour la prévention des handicapés scolaires, entrepris par le VI^e Plan, se poursuivent à bon rythme.

Je laisserai M. Limouzy, secrétaire d'Etat, vous parler de l'enseignement privé, des relations internationales et des constructions scolaires et universitaires qui relèvent de ses attributions.

Je puis donc en venir à la deuxième partie de mon intervention et aux mesures qualitatives, qui expriment l'effort de l'éducation nationale pour rénover l'organisation de l'enseignement et de la pédagogie. J'exposerai d'abord celles qui se rattachent au programme de Provins; puis celles qui concernent les améliorations pédagogiques en cours, notamment en prélude à la loi de réforme du second degré.

Trois points du programme de Provins, confirmés par le Premier ministre lors de son discours du 10 avril 1973 au Parlement, concernent l'éducation nationale: l'accélération du développement des maternelles; la gratuité des dépenses annexes de l'enseignement jusqu'au terme de la scolarité obligatoire; la nationalisation des établissements du premier cycle du second degré — C.E.G. et C.E.S. Ces trois objectifs devront être atteints en cinq ans.

Il convient de souligner que le budget pour 1974 se conforme rigoureusement à ces engagements, comme je vais vous le montrer, et va permettre d'entreprendre les opérations nécessaires à la mise en service de solutions positives sur les trois points en cause.

Je ne m'étendrai pas longtemps sur les écoles maternelles puisque Mme Ploux, secrétaire d'Etat, vous en parlera tout à l'heure. Je tiens seulement à souligner l'importance du développement de ces écoles dans la perspective d'une meilleure lutte contre l'inégalité des chances. Les pédagogues s'accordent à souligner l'importance des toutes premières années pour l'apprentissage de la communication et de la vie sociale. L'école maternelle offre ainsi une chance irremplaçable aux enfants appartenant aux milieux moins favorisés qui risquent d'être pénalisés par leur environnement socio-culturel.

Chacun connaît la qualité de l'école maternelle française, considérée par l'étranger comme un modèle. Mais on sait moins que notre pays est également largement en tête pour l'accueil des enfants avant l'âge de la scolarité obligatoire. L'objectif global d'un taux de scolarisation de 68,5 p. 100 pour les enfants

de deux à cinq ans avait été nettement dépassé dès l'année scolaire 1972-1973. Un nouveau coup d'accélérateur va donc être donné à cette politique de préscolarisation grâce, notamment, comme Mme Ploux vous l'exposera, à la mise au point, après expérimentation, de mesures spécifiques pour les zones rurales.

La réalisation progressive de la gratuité des dépenses annexes à l'enseignement est le second point important du programme de Pro vins.

Une question préalable devait être tranchée : la gratuité se substituerait-elle aux bourses ou s'y ajouterait-elle ? La solution retenue par le Gouvernement a été de faire porter les mesures de gratuité sur les dépenses essentielles — transports et manuels scolaires — et de maintenir les bourses, contrairement à l'opinion exprimée tout à l'heure par M. Dupuy, car elles constituent, en fait, le moyen d'aider sélectivement les familles les moins aisées, en leur apportant, dans certains cas, un concours supérieur aux charges mêmes causées par la scolarité. En outre, l'allocation de rentrée, annoncée par M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale dans le train de mesures familiales qu'il prépare, contribuera, pour les familles de ressources modestes, à la compensation des charges non couvertes par les mesures de gratuité prises par l'éducation nationale.

Pour les transports scolaires, le projet de budget pour 1974 prévoit donc, outre un crédit de 50,2 millions de francs destiné à faire face à la hausse des coûts et à l'accroissement des effectifs concernés, un crédit supplémentaire de 18 millions de francs, pour un trimestre seulement, permettant, dès la rentrée de 1974, de relever le taux de participation de l'Etat aux dépenses de transports supportées par les familles et de réaliser ainsi une première étape vers une gratuité totale.

J'ai prévu d'engager des conversations avec les présidents de conseils généraux afin de déterminer à quelles conditions les départements pourraient accepter de garantir leur participation au taux moyen actuellement constaté, avec toutefois d'assez grandes disparités d'un département à l'autre, lesquelles devraient évidemment disparaître. Dès lors, l'accroissement de l'aide de l'Etat pourrait assurer effectivement, en un petit nombre d'étapes, la gratuité aux familles.

Pour les manuels scolaires, les études entreprises ont conduit à prévoir la réalisation de la gratuité en quatre années successives, en commençant par la classe de sixième et en étendant, à chaque rentrée suivante, la mesure à la classe supérieure, jusqu'à la troisième comprise. L'accord sur les nombreuses modalités techniques de ces opérations n'ayant pu être obtenu lors des arbitrages budgétaires, le financement de la mesure à intervenir à la rentrée 1974, c'est-à-dire la gratuité totale en sixième, n'avait pu faire l'objet d'une inscription dans les documents budgétaires qui vous ont été distribués.

Mais M. le Premier ministre et M. le ministre de l'économie et des finances viennent de donner leur assentiment à la demande présentée par les représentants des trois groupes de la majorité, répondant ainsi au vœu exprimé par les commissions, pour qu'un crédit de soixante-dix millions de francs soit affecté à cette mesure. (Applaudissements sur les bancs de l'union centriste, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Un amendement du Gouvernement sera donc déposé à cet effet à la fin de la première lecture du projet de budget à l'Assemblée nationale, selon l'usage. Mais d'ores et déjà, la décision du Gouvernement est acquise. Il vous appartiendra — et je pense que vous en serez d'accord — de la ratifier. Vous avez donc la certitude que la gratuité des manuels scolaires en classe de sixième sera réalisée dès la rentrée prochaine. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

J'indique que, parallèlement, pour tenir compte des observations faites par de nombreux parlementaires lors du débat budgétaire de l'an dernier, nous avons entrepris, dès la rentrée de 1973, l'amélioration progressive du régime des bourses du second degré car, dans ce domaine, les changements brusques ne sont pas possibles.

Outre les relèvements du plafond des ressources et du montant de la part, il a été décidé d'étendre à tous les boursiers de l'enseignement technique les avantages réservés jusqu'à présent aux élèves de certaines catégories d'établissements ; d'améliorer l'aide aux familles de trois enfants, jusque là défavorisées, et de réserver 6 p. 100 des crédits de bourses nouvelles pour l'attribution de bourses hora barème, afin de tenir compte des situations dignes d'intérêt mais non prises en compte par l'application automatique et rigide des critères réglementaires actuels, particulièrement influencés par la diversité des régimes fiscaux selon les catégories socio-professionnelles au niveau des basses tranches de revenus.

D'autre part, les enfants d'étrangers auront désormais droit aux bourses dans les mêmes conditions que les enfants de nos nationaux, mesure qui s'inscrit dans la politique engagée pour donner aux travailleurs immigrés et à leurs familles un statut qui assure leur protection sociale et leur pleine dignité, et qui soit conforme aux traditions d'accueil de notre pays. (Applaudissements sur les bancs de l'union centriste, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

J'indique qu'un effort important est accompli également en matière d'aide sociale dans l'enseignement supérieur. Le montant moyen des bourses sera porté à 3.980 francs, soit un relèvement de 200 francs tenant compte de l'élévation du prix des restaurants et des chambres des résidences universitaires. Enfin, comme je l'avais annoncé lors du débat sur le service national, pour éviter que des difficultés financières ne découragent les étudiants boursiers de reprendre les études au retour du service militaire, dès la rentrée de 1973, les échelons de bourses ont été majorés d'un pourcentage qui atteint le maximum de 50 p. 100 au premier échelon. En outre, à la rentrée de 1974, une prime de 600 francs leur sera versée et ils pourront conserver leur bourse s'ils viennent à doubler leur première année de reprise d'études.

Ainsi, le projet de budget pour 1974 sera-t-il marqué par un ensemble particulièrement important de mesures sociales en faveur des élèves et étudiants.

Le troisième point du programme de Pro vins concerne la nationalisation des établissements du premier cycle du second degré, dont la plupart sont encore sous statut municipal. L'an dernier, un effort important avait été fait, portant pour la première fois le contingent de nationalisations au dessus du nombre d'établissements de cette catégorie ouverts dans l'année.

Dans le cadre du programme de Pro vins, le droit à la nationalisation en cinq ans de ces établissements a été reconnu par le Premier ministre. Le projet de budget pour 1974 et le « collectif » de 1973 ne prévoient pas moins de 5.500 emplois budgétaires à créer à ce titre, permettant la nationalisation de 550 établissements au total.

J'apporterai tout à l'heure des précisions supplémentaires en répondant à MM. les rapporteurs. Mais, d'ores et déjà, je peux dire que ce contingent a été calculé pour permettre, en suivant au cours des prochaines années la progression normale du budget, la nationalisation en cinq ans de tous les C. E. G. et C. E. S.

Au moment où il arrive aux élus locaux de se plaindre des charges que les collectivités locales peuvent avoir à supporter au lieu et place de l'Etat, il convient de souligner que cette opération, lorsqu'elle sera achevée, représentera un transfert de crédits des collectivités locales à l'Etat de près d'un milliard de francs actuels.

Il y a quelques semaines encore, des critiques croyaient pouvoir mettre en doute notre capacité à tenir les engagements pris par la majorité dans le cadre du programme de Pro vins. Ces critiques soulignaient par là même l'importance des mesures en cause. Mais leurs doutes ont été vains. Les promesses faites sont tenues. Il n'y a pas de promesses oubliées ; le budget de 1974 les tient et leur ensemble constitue une amélioration impressionnante de l'intervention de l'éducation nationale dans plusieurs secteurs de première importance. (Applaudissements sur les bancs de l'union centriste, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Nous saurons ainsi calmement, mais sûrement, poursuivre là et ailleurs, par les réformes, notre marche vers le progrès.

Le même esprit de rénovation doit marquer l'adaptation de notre pédagogie et du système éducatif dans son ensemble. Ainsi que je l'avais exposé à l'Assemblée nationale dans mon discours du 5 juin sur les grandes orientations de la politique d'éducation nationale, l'année 1974 doit être surtout celle de la réforme du second degré. C'est donc le budget de 1975 qui aura à en tenir compte. Toutefois, avant cette pièce maîtresse, certaines actions peuvent d'ores et déjà être engagées dans cet ordre d'enseignement d'une si haute importance.

Celle qui retient actuellement le plus l'attention est l'accélération de la mise en place des classes préprofessionnelles de niveau et des classes préparatoires à l'apprentissage qui doivent remplacer progressivement les anciennes classes pratiques de la section III des C. E. S. et des C. E. G., dont la pédagogie s'est révélée inadaptée au but recherché.

On sait — et vous avez eu l'occasion d'en débattre à propos de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat — que les classes préprofessionnelles de niveau remplacent les quatrièmes pratiques et doivent permettre aux jeunes de recevoir une initiation sur le contenu des branches professionnelles susceptibles de leur convenir, afin de faciliter leur orientation. Les

classes préparatoires à l'apprentissage qui, normalement, accueillent les mêmes élèves l'année suivante, sont, elles, fondées sur le principe de l'enseignement alterné. Le jeune ayant choisi son orientation effectue des stages à temps partiel dans une entreprise du métier auquel il veut se préparer, tout en continuant, le reste du temps, à recevoir une formation générale et une formation professionnelle théorique dans son école.

Le rappel de ces dispositions dans la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat a créé certaines erreurs d'interprétation qu'il convient de redresser. En effet, c'est la loi de juillet 1971 sur les enseignements technologiques qui a prévu la possibilité de l'enseignement alterné dans le cadre même de la scolarité obligatoire.

Partant de la constatation que certains jeunes, après quatorze ans, manifestent une répulsion pour la poursuite d'études traditionnelles et désirent, au contraire, compte tenu de la forme de leur intelligence et de la nature de leurs aptitudes, une initiation plus concrète aux connaissances dont ils auront besoin dans leur future vie professionnelle, la loi de 1971 et ses textes d'application ont prévu la possibilité, pour des jeunes demeurant sous statut scolaire, d'effectuer des séjours intermittents en entreprise pour se familiariser avec le travail qui s'y accomplit.

Il ne s'agit donc pas de dérogations autorisant des jeunes à quitter l'école avant l'âge de seize ans, comme ce fut le cas pendant une période transitoire après la prolongation à seize ans de la scolarité obligatoire. Le jeune demeure soumis à l'obligation scolaire, au contrôle de ses professeurs et des inspecteurs académiques et techniques dépendant de l'éducation nationale. Les conditions de son stage sont déterminées par une convention de droit public entre son établissement scolaire et le chef de l'entreprise qui l'accueille, et non par un contrat de droit privé entre la famille du jeune et ce chef d'entreprise.

Une circulaire de juillet du ministère de l'éducation nationale a stipulé que les jeunes âgés de quatorze ans, ayant déjà choisi clairement leur orientation, pourront entrer directement en classe préparatoire à l'apprentissage, le passage en classe préprofessionnelle de niveau étant pour eux superflu.

Ainsi, des dispositions analogues de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat sont-elles venues à la rencontre des mesures prises par l'éducation nationale. Cette convergence est d'ailleurs fort heureuse, car le succès de la large diffusion des classes préparatoires à l'apprentissage suppose que les entreprises, et plus particulièrement celles du secteur des métiers, s'ouvrent aux jeunes à la recherche de possibilités de stage et de conseils éclairés, et qu'une coopération confiante s'établisse entre les professeurs et les inspecteurs de l'éducation nationale d'une part, les chambres de métiers et leurs ressortissants, d'autre part.

En incluant le rappel de la législation de 1971 dans la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat et en l'assortissant de dispositions incitatives pour les entreprises artisanales, le ministre du commerce et de l'artisanat a œuvré pour favoriser cette coopération souhaitable qui, pour s'établir partout, doit encore, de part et d'autre, surmonter parfois des préjugés.

J'invite les enseignants, parfois troublés par ces innovations, à ne pas se crispier sur une conception trop exclusive de leur mission éducative. Si certains enfants, rebutés par l'école traditionnelle, retrouvent de l'intérêt pour leur tâche en étant, grâce au travail alterné, placés au contact d'une œuvre concrète et en situation de responsabilité; s'ils reprennent confiance en eux-mêmes en constatant qu'ils peuvent se rendre utiles et qu'ils seront capables d'exercer un métier et de faire leur place dans le monde professionnel; si cette expérience leur rend le goût d'acquérir des connaissances générales dont ils comprennent mieux le sens par rapport aux nouvelles perspectives qui s'ouvrent pour eux, quel maître, aimant ses élèves, pourrait s'en inquiéter, dès lors qu'existent les garanties indispensables pour éviter que les jeunes ne soient occupés à des tâches sans intérêt pour leur préparation à la vie? (*Applaudissements sur les bancs de l'union centriste, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

En vérité, l'éducation nationale ne serait menacée dans sa mission que si elle se montrait incapable de résoudre des problèmes auxquels certains jeunes, du fait de la prolongation de la scolarité, se sont vus confrontés, sans que cette prolongation, sous sa forme traditionnelle, ne leur ait apporté d'avantages réels, leur imposant même perte de temps et découragement.

D'ailleurs, j'ai pu constater personnellement que, dans la très grande majorité des cas, des enseignants qui ont pu faire l'expérience des classes préparatoires à l'apprentissage l'ont reconnue très positive. Je soutiendrai leurs efforts pour éviter les déviations éventuelles de cette formule d'avenir et pour assurer son succès.

L'égalité des chances ne consiste pas, en effet, à imposer la même formation à tous, sans considération des rythmes d'acquisition des connaissances et des goûts des intéressés, mais de pratiquer des pédagogies différenciées, permettant d'offrir à chaque élève la méthode et le contenu d'enseignement lui permettant d'épanouir au maximum toutes ses facultés personnelles.

Le budget de 1974 traduit cette volonté. Un effort particulier est fait pour favoriser le bon démarrage des classes préprofessionnelles de niveau et des classes préparatoires à l'apprentissage. Deux mille emplois leur sont attribués ainsi que 1,2 million de francs de matériel pour équiper les C. E. S. qui les hébergeront. En outre, 500 emplois de C. E. T. pourront être récupérés pour ces classes par l'allègement de l'emploi du temps dans les C. E. T. Une indemnité sera attribuée aux professeurs coordonnateurs des classes préprofessionnelles de niveau.

Mais l'enseignement technologique donné à temps plein par l'éducation nationale ne souffrira pas de ces mesures. M. Limouzy vous dira que nous allons augmenter la proportion des constructions de C. E. T. en programmant 28.000 places nouvelles pour 1974 — auxquelles s'ajouteront 7.200 places d'internat — soit au total 2.200 places de plus que l'an dernier, 19.000 places étant réservées à l'enseignement industriel. Environ 3.000 emplois supplémentaires seront également attribués aux établissements de deuxième cycle court, industriels et tertiaires. Ainsi se poursuivra l'action en faveur du développement de ces enseignements professionnels pour réduire l'inadéquation si souvent dénoncée entre les offres et les demandes d'emplois.

Une autre action spécifique du budget de 1974 dans le second degré concerne la première tranche d'un programme de création de services de documentation et d'information dans tous les établissements du second degré qui en sont encore dépourvus. En particulier, 440 emplois sont créés à ce titre.

Cette mesure, recommandée par le rapport de la commission présidée par M. Louis Joxe, favorisera le développement du travail indépendant des élèves, qui est l'une des orientations pédagogiques dont j'avais souligné l'intérêt dans ma déclaration du 5 juin. Une autre recommandation du rapport Joxe, en vue d'accroître la capacité d'initiative, et corrélativement, la capacité de responsabilité des cellules éducatives de base, c'est-à-dire les établissements, commencera aussi à entrer en application: il s'agit du renforcement du statut matériel et moral des chefs d'établissement qui est l'une des conditions d'une politique de décentralisation. Le budget prévoit l'amélioration de leur situation indiciaire et indemnitaire et la mise à leur disposition de moyens accrus de secrétariat, grâce à la création de 300 emplois de secrétaires et de commis.

Je voudrais mentionner encore parmi les principales mesures qualitatives du budget de 1974 la diversification de l'enseignement des langues étrangères, grâce à la création de cent emplois qui permettront, notamment, la mise en place, dans les C. E. G. qui n'en dispensaient pas encore, d'un enseignement de deuxième langue vivante ainsi que le développement de l'enseignement de l'arabe et du portugais.

Au niveau de l'enseignement supérieur, je mentionne la création de 300 emplois au collectif de 1973 et l'attribution de matériel de laboratoires de langue et d'initiation à l'informatique, afin de permettre la mise en application du nouveau régime du premier cycle, conduisant aux D. E. U. G. Ce nouveau régime, en évitant toute spécialisation prématurée et en mettant l'accent sur l'acquisition des connaissances et des techniques fondamentales, doit aider à la orientation des trop nombreux étudiants qui, parfois, quittent l'université sans diplôme utilisable pour la vie active.

Des formations techniques courtes complémentaires, à vocation professionnelle, qu'auront notamment à entreprendre les I. U. T., devront faciliter à ces étudiants, qui ne poursuivront pas d'études supérieures longues, leur transit de l'université vers la vie professionnelle.

Il faut souligner aussi dans le chapitre de l'enseignement supérieur une augmentation sensible des crédits de fonctionnement des universités, en croissance de près de 11 p. 100, et des crédits de lecture publique, dont bénéficieront les bibliothèques universitaires, en croissance de près de 30 p. 100, tandis que d'autres mesures nouvelles concerneront l'aide à la recherche.

Je signale, en particulier, l'augmentation du budget du Centre national de la recherche scientifique, dont les crédits progressent de 12,79 p. 100.

L'effort en vue d'accroître la participation de l'éducation nationale à la formation continue se traduit par la création de 313 emplois budgétaires destinés en particulier à développer ce que nous appelons les centres intégrés de formation de formateurs d'adultes — C. I. F. F. A. Les animateurs de for-

mation, issus de ces centres, devront à la fois diffuser auprès des enseignants la pédagogie propre aux adultes et organiser avec les entreprises des cycles de formation destinés à leurs personnels.

Mais l'éducation nationale, c'est évidemment d'abord son corps enseignant. La nation se doit de reconnaître le dévouement des maîtres et d'encourager leurs efforts. C'est ainsi que, outre la reconduction des mesures catégorielles décidées en cours d'année 1973, notamment la revalorisation des indices des professeurs de l'enseignement technique, l'amélioration des traitements de la catégorie B, qui intéresse en particulier les instituteurs et les retombées sur certains corps voisins appartenant à la catégorie A, tels que les professeurs d'enseignement général de collèges, le budget de 1974 contient vingt-trois mesures nouvelles permettant d'améliorer la situation des différentes catégories de personnel. Nous en avons déjà indiqué plusieurs. Mentionnons encore les mesures intéressant les enseignants du supérieur, le relèvement du taux de rémunération des professeurs de cours complémentaires et la transformation de 400 postes d'assistant en postes de maître-assistant, ce qui permettra de poursuivre l'amélioration de la pyramide d'emplois des enseignants. En outre, 14 millions supplémentaires sont destinés à accroître l'action sociale en faveur des personnels de l'éducation nationale.

Enfin, dans l'ordre administratif, 100 emplois sont créés pour renforcer le secrétariat des inspecteurs départementaux dont la mission, d'une grande importance, doit être particulièrement soutenue.

Une meilleure formation des maîtres doit bien entendu être recherchée pour leur offrir des chances supplémentaires de promotion et d'épanouissement dans leur vocation. Elle est aussi, dois-je le souligner ? un facteur primordial de la rénovation pédagogique.

C'est pourquoi le budget de 1974 marque un effort supplémentaire dans ce domaine par plusieurs mesures nouvelles dont la création de 700 emplois d'instituteur titulaire remplaçant venant s'ajouter aux 3.000 postes déjà existants, et représentant l'avant-dernière étape de mise en place d'un dispositif original et systématique de formation permanente des maîtres du premier degré, tout en permettant en outre, et à terme, la « stagiarisation » des jeunes instituteurs.

Il faut aussi souligner la part considérable que prennent, au sein du budget de l'éducation nationale, les crédits consacrés à la formation des personnels : en 1974, ils s'éleveront à plus de 1.700 millions de francs, mettant ainsi le ministère de l'éducation nationale largement en tête pour la formation initiale et continue de son personnel.

L'amélioration de l'orientation scolaire est l'un des autres impératifs majeurs de l'éducation nationale.

Il s'agit d'une tâche multiforme qui commence par l'information des adolescents, des maîtres et des parents sur les filières et les débouchés, se poursuit par le jeu des procédures aboutissant aux avis et aux décisions d'orientation, et éventuellement d'affectation, à la suite du dialogue entre le conseil de classe et les parents. Mais ces procédures sont peu opérantes si le système éducatif lui-même n'offre pas une diversification suffisante de filières et d'options, bien adaptées et bien calibrées en fonction des débouchés effectifs du monde professionnel.

C'est donc en réalité l'ensemble des structures et de la pédagogie de l'éducation nationale qui est en cause lorsqu'on parle d'orientation scolaire. Cela dit, si les organismes et les procédures d'orientation ne peuvent pas tout à eux seuls, ils n'en ont pas moins une grande importance. C'est pourquoi le budget de 1974 crée 250 emplois nouveaux permettant notamment d'ouvrir quarante centres d'information et d'orientation supplémentaires, tandis que dix-huit autres seront établis. Les nouvelles procédures d'orientation appliquées dès cette rentrée à vingt départements s'étendront à quarante autres en 1974. Ainsi seront mieux éclairées des décisions capitales pour l'avenir des jeunes et la bonne réalisation des finalités de l'éducation.

Pour atteindre ces divers objectifs, un effort considérable, cette année encore, a dû être accompli pour le budget de l'éducation nationale. Non seulement il demeure le premier de tous les budgets, mais sa croissance, avec un taux de 12,7 p. 100, est un peu plus forte que celle de l'ensemble des dépenses de la loi de finances qui est de 12,4 p. 100. La priorité des priorités, reconnue depuis quatre ans à l'éducation nationale, s'affirme donc encore plus nettement en 1974.

Cependant, il est vrai que cet effort considérable de la nation ne crée pour autant aucune aisance au sein de notre immense appareil éducatif.

Parallèlement au renforcement, d'année en année, des moyens en personnel et en locaux, il faut donc rechercher également sans relâche comment éliminer tout mauvais usage des moyens existants. Il faut aussi lutter pour la diminution des redoublements qui sont la cause de retards et de traumatismes psychologiques pour les jeunes, mais aussi d'un alourdissement onéreux des effectifs scolaires.

Il faut de même, du premier cycle du second degré au supérieur, aider les jeunes à découvrir avec le moins de tâtonnements possible les meilleurs parcours scolaires, dans leur propre intérêt d'abord, et aussi pour épargner à la nation les dépenses inutiles qui résultent du temps perdu par de trop nombreux adolescents dans des voies mal choisies, qui constituent pour eux des impasses.

Un taux réduit de redoublement dégagerait les postes nécessaires pour renforcer le soutien à apporter aux élèves en difficulté et les aider précisément à éviter de recommencer leur année. La création d'un meilleur système de filières dans l'enseignement supérieur ; le développement de cellules d'information et d'orientation des étudiants, qui sont déjà créées cette année dans vingt-cinq établissements d'enseignement supérieur éviteraient que nos universités ne deviennent partiellement, selon le mot du président de l'une d'entre elles, des garderies d'adolescents prolongés. Or la diminution de leurs effectifs « morts » libérerait à coup sûr autant de postes qu'en réclament les innovations qui permettraient ce résultat.

Pour faciliter cette utilisation plus rationnelle de l'ensemble des ressources mises à sa disposition, le ministère de l'éducation nationale a voulu adopter cette année la formule du budget de programme, qui permet de faire apparaître la répartition des crédits, non plus par nature juridique des moyens, mais par grands secteurs de réalisations correspondant aux divers niveaux d'enseignement et aux principales catégories d'actions spécifiques.

Le document qui vous a été distribué est à cet égard l'un de ceux que vous aurez le plus de profit à consulter pour pouvoir apprécier les efforts qui sont faits et mesurer ceux qui restent à faire.

Mais si l'éducation nationale manifeste ainsi sa volonté d'accomplir les efforts nécessaires en son propre sein, elle a besoin aussi, autour d'elle, de la confiance et de l'appui du pays. C'est pourquoi, avant d'entreprendre avec le Parlement la très importante réforme du second degré qui est prévue l'an prochain, nous avons souhaité que soit organisée une vaste consultation nationale qui, faisant suite au débat que nous avons déjà tenu ici le 5 juin 1973, devrait répondre aux vœux émis ce matin à cette tribune, notamment par M. Buron.

Un comité de personnalités hautement qualifiées et indépendantes a bien voulu se charger de l'organisation de cette consultation. Elle a déjà donné lieu à des sondages d'opinion, puis à de très intéressantes enquêtes qualitatives dans les diverses académies. Elle va être couronnée la semaine prochaine par un large colloque public de trois jours. Cette concertation, qui permettra d'ouvrir un dialogue fécond entre le monde scolaire et universitaire et les représentants de nombreuses autres catégories de la nation suscite partout une vive attention. Le Parlement y sera associé par vingt de ses représentants, douze députés et huit sénateurs.

En vous présentant, avec le budget du ministère de l'éducation nationale pour 1974, les étapes que nous entendons franchir lors de la prochaine année scolaire, je forme tous mes vœux pour que vos débats, joints aux conclusions de la vaste consultation ainsi engagée, contribuent à tracer les claires orientations d'une politique éducative capable de répondre pleinement aux exigences de l'avenir personnel de chaque jeune, aussi bien que du destin collectif de notre pays. (Applaudissements sur les bancs de l'union centriste, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme Ploux, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale.

Mme Suzanne Ploux, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, M. le ministre de l'éducation nationale a montré l'intérêt que revêt pour les jeunes enfants l'éducation dispensée par les écoles maternelles. Il suffit d'ailleurs pour s'en convaincre de voir l'insistance avec laquelle les familles réclament cet enseignement pour leurs enfants qui n'en bénéficient pas encore.

Ainsi ce budget traduit bien la volonté du Gouvernement de donner toute son importance à cet enseignement, et de le dispenser à tous les enfants de France dans les cinq ans à venir, selon l'engagement qui a été pris à Provins en janvier dernier.

Jusqu'à ces dernières années, les préoccupations des parents étaient surtout d'ordre social. Actuellement, si ces préoccupations existent toujours, compte tenu du nombre toujours croissant des mères de famille qui travaillent, c'est surtout l'intérêt pédagogique de cet enseignement qui est ressenti.

Chacun sait que l'éducation donnée aux enfants de deux à six ans conditionne tout leur avenir scolaire et peut-être même leur avenir d'adulte. Bien entendu, il ne s'agit pas de former tous les enfants sur le même modèle, mais de faciliter l'acquisition des connaissances, et en particulier du langage, afin qu'ils puissent, dès la classe préparatoire, tirer le meilleur profit de l'enseignement qui leur sera dispensé.

Sur 3.172.000 enfants, 665.000 ne sont pas encore scolarisés dans l'enseignement préélémentaire et, sur ces 665.000 enfants, 230.000 appartiennent au monde rural.

Afin de définir la meilleure façon de dispenser l'enseignement préélémentaire aux enfants qui habitent dans des zones où l'habitat est souvent très dispersé, les expériences suivantes ont été lancées dans une douzaine de départements : regroupement de communes par un transport des enfants, de durée réduite ; enseignement à mi-temps, une institutrice enseignant dans une commune le matin, dans une autre l'après-midi ; modification des horaires par l'extension de la journée continue : les enfants entrent en classe plus tard que dans l'enseignement élémentaire, ils déjeunent sur place et peuvent ainsi partir plus tôt, ce qui leur permet de tirer le meilleur bénéfice de l'enseignement qui leur est dispensé dans la journée.

Je dispose déjà, non pas d'un bilan, mais de quelques indications sur les résultats de ces expériences. Ils semblent d'ores et déjà encourageants, mais ce n'est qu'au mois de mars 1974 que, nous pourrions en tirer des conclusions suffisantes pour élargir les expériences qui ont commencé cette année.

J'ajouterai que dans le système de la journée continue il faut donner toute l'importance qu'elle mérite à la diététique, c'est-à-dire aux repas qui sont distribués aux enfants, afin que la nourriture qui leur est servie contribue à leur épanouissement physique, le facteur santé ayant aussi, chacun le sait, des répercussions sur le développement intellectuel des enfants.

L'extension de ces mesures doit, je le répète, se faire sur cinq ans. A cet égard, j'attire l'attention des élus locaux, nombreux dans cette Assemblée, sur la nécessité d'une programmation qui doit être réalisée de concert par les communes, les départements et l'Etat.

Il est évident que lorsque les conseillers généraux ou les maires, pressés d'ouvrir une école maternelle, décident de la construire sans attendre une subvention de l'Etat, avec leurs propres fonds ou grâce à une subvention du conseil général, ils doivent d'abord s'assurer que les postes budgétaires seront effectivement créés, ceci afin d'éviter des situations regrettables dont il convient d'éviter le retour.

L'enseignement dispensé dans les écoles maternelles jouit dans le monde entier d'une réputation de qualité bien méritée. La France est, en outre, le pays d'Europe occidentale où le taux de scolarisation dans le cycle préélémentaire est le plus élevé.

Cependant, il est une charnière dont on doit reconnaître qu'elle ne joue pas toujours très bien. Je veux parler du passage des enfants âgés de cinq à six ans de l'école maternelle au cours préparatoire du cycle élémentaire. Il se produit là une cassure qu'il faut réduire par une pédagogie mieux appropriée, dans la dernière classe de l'enseignement préélémentaire, comme au cours préparatoire qui lui fait suite.

Pour atténuer cette sorte de rupture on pourrait même envisager que l'institutrice ou l'institutrice suive les élèves au cours de ces deux années scolaires. Cela éviterait, sans aucun doute, les redoublements beaucoup trop nombreux puisqu'ils atteignent parfois 50 p. 100 des effectifs, ce qui est extrêmement fâcheux.

J'en viens au second secteur dont j'ai la charge : la scolarisation des enfants inadaptés. Notre objectif — et depuis quelques années nos efforts commencent à porter leurs fruits — est de dispenser aux enfants inadaptés une éducation rationnelle au niveau des enseignements préélémentaire, élémentaire et secondaire, pour faciliter leur insertion dans le cycle scolaire normal d'abord, dans la vie professionnelle ensuite. On méconnaît trop souvent le rôle très important que joue l'éducation nationale dans ce domaine, puisque nous scolarisons 287.000 enfants handicapés 190.000 dans le préélémentaire et l'élémentaire et 97.000 dans les S. E. S., les E. N. P. et les sections spécialisées des établissements secondaires.

Ces chiffres montrent que les progrès sont, à cet égard, très rapides. Mais, bien entendu, l'accueil des handicapés devra être encore accru en même temps qu'on améliorera le dépistage et la prévention de ces inadaptations.

Déjà, des groupes d'aide psycho-pédagogiques fonctionnent, mais il est certain qu'ils ne sont pas assez nombreux. D'autre part, il serait bon qu'au sein de ces groupes un médecin se joigne aux éducateurs et aux psychologues lorsque cela est possible — ce qui est parfois le cas — afin de prévenir ces handicaps ou tout au moins de les déceler assez tôt pour que l'enfant puisse recevoir un enseignement lui permettant de se réinsérer dans le cycle scolaire normal.

Cela m'amène à évoquer le problème de la médecine scolaire, service qui — je n'étonnerai personne en le disant — fonctionne mal. M. le Premier ministre s'en est préoccupé et il a demandé à un professeur éminent d'établir un rapport qui a été déposé au début du mois de juillet. Une commission composée de fonctionnaires du ministère de la santé publique et du ministère de l'éducation nationale va étudier ce problème afin que le service de santé scolaire puisse remplir le rôle qui doit être le sien et que, dans l'état actuel des choses, il ne peut pas assumer de façon satisfaisante.

Je ne dirai que quelques mots de l'action sociale menée par le ministère de l'éducation nationale en faveur des fonctionnaires dont il a la charge. Cette action sociale va être étudiée afin de rendre plus efficace l'aide qu'elle peut apporter.

Il serait également souhaitable de créer en faveur de ce personnel un service de médecine du travail comme il en existe dans d'autres ministères.

Ne voulant pas lasser l'attention de mes auditeurs je vais borner là mon propos.

Avant de conclure, je tiens cependant à souligner qu'au cours des nombreuses visites que j'ai pu faire, il m'a été donné d'apprécier la compétence et le dévouement des enseignants dans les écoles maternelles comme dans le secteur de l'adaptation et de l'éducation spéciale. Je suis donc absolument assurée de leur concours pour la grande tâche qui m'est confiée.

Tous ceux qu'anime le souci de faire un sort particulier aux tout petits enfants et aux enfants défavorisés m'aideront aussi dans ma tâche, et je les en remercie. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale.

M. Jacques Limouzy secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, comme l'a dit ce matin M. Ségard, l'Etat et les collectivités locales ont entrepris depuis plus de dix ans un effort d'équipement scolaire et universitaire sans précédent et qui atteint son point culminant depuis plusieurs années.

Ce projet de budget, a dit le rapporteur spécial, M. Mario Bénard, ressemble à celui de l'an dernier. Le rapporteur aussi (*Sourires*), et nous nous en félicitons, car avec ses trois collègues rapporteurs, il apporte aux projets et aux problèmes de l'éducation nationale une attention constante.

Toutefois — il l'a remarqué — la physionomie globale du budget précédent sera sensiblement modifiée en 1974 en ce qui concerne les équipements pour lesquels les évolutions suivantes devraient être accentuées dans les années à venir.

D'abord, en raison d'une certaine baisse des effectifs, les constructions d'établissements du premier degré devraient se stabiliser au niveau actuel, mais avec une nouvelle augmentation de la part réservée aux classes maternelles.

Ensuite, les augmentations d'effectifs dans le premier cycle étant moins élevées que les années précédentes, et devant devenir négligeables vers l'horizon 1978, année où la population scolaire atteindra son maximum, le nombre de C. E. S. et de C. E. G. mis en chantier devrait décroître dans les années à venir.

En revanche, la nécessité de donner un métier à tous a conduit le ministre de l'éducation nationale — il vient de le rappeler — à faire porter l'effort en priorité sur l'enseignement technique.

Enfin, en matière universitaire et après les gros programmes scientifiques, des quatrième et cinquième Plans, puis les desserments récemment réalisés en lettres et en sciences juridiques et économiques, c'est vers les enseignements médicaux et la formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs que les crédits seront plus volontiers orientés.

Corrélativement à ces nouvelles orientations, le Gouvernement a décidé de totalement déconcentrer au niveau régional la programmation des équipements du premier cycle, c'est-à-dire des

C. E. S. et des C. E. G., qui jusqu'ici, dans l'attente d'un taux de réalisation suffisant de la carte scolaire qui se situe maintenant à 67 p. 100 environ, faisait encore l'objet d'une mise au point à l'échelon central.

Cette déconcentration sera accompagnée de propositions faites aux collectivités locales qui pourront toujours demander à l'Etat de prendre la maîtrise de l'ouvrage afin de réaliser les établissements du second degré comme par le passé ; nous tenterons seulement de mieux tenir compte des désirs des municipalités sur le choix des procédés et des architectes dans la mesure où il permettra de respecter l'adéquation de ceux-ci aux résultats de la consultation nationale des entreprises.

Sur le plan des procédures et des méthodes, je ne rappellerai pas ici que les constructions traditionnelles et la mise au point des projets au coup par coup entraînaient d'importants délais de réalisation et une difficile maîtrise des prix par manque de références.

Au contraire, grâce à la procédure des constructions industrialisées, les délais d'instruction pourront être rendus inférieurs à six mois par une consultation des entreprises qui commencera, pour la campagne 1974, dès le dernier trimestre 1973, et par la mise au point des projets actuellement en cours, d'octobre à janvier 1974. Ainsi, les chantiers pourront commencer dès la fin de la mauvaise saison et les C. E. S. et C. E. G. de taille inférieure à six cents places être prêts pour la rentrée scolaire.

C'est le principal mérite de l'industrialisation qui, outre sa fonction propre, permet la création d'un marché national et assure une rapidité accrue des procédures.

Non seulement a donc été développée la productivité des entreprises par cette accélération du rythme des chantiers, mais des améliorations sensibles ont pu être ainsi introduites, comme l'adoption systématique des portées de 7,20 mètres. De telles améliorations permettent à des architectes voulant sortir des découpages traditionnels de concevoir des établissements d'une plus grande souplesse d'utilisation permettant de les adapter à des pédagogies évolutives.

Ces gains de productivité permettent, à qualité de matériaux égale, des prix inférieurs de 15 à 20 p. 100 par rapport aux constructions non industrialisées. Je rappelle aux maires que ces avantages sont accessibles pour le premier degré aux collectivités locales grâce à un appel d'offres fait par la direction des équipements du ministère où les entreprises proposent des projets types d'écoles maternelles et primaires avec des prix similaires à ceux du second degré.

Le mécanisme que je viens d'exposer, me direz-vous peut-être tout à l'heure, a été perturbé dans la durée au cours de 1973, et cela pour deux raisons.

La première est due à une prudence accrue touchant à la sécurité des établissements. Ainsi que vous le savez, M. le ministre ayant, dès le mois de février, décidé de soumettre tous les projets types au contrôle de la commission centrale de sécurité, il en est résulté un délai supplémentaire de quelques mois, puisqu'il a fallu examiner près de cinquante projets types.

La seconde raison — beaucoup d'entre vous m'en ont parlé — tient à la conjugaison de la régionalisation et du contrôle financier qui a pu en certains cas allonger les procédures. J'informe l'Assemblée que le ministère de l'économie et des finances a bien voulu d'une part, améliorer le jeu national et local du contrôle financier et d'autre part, rechercher de nouvelles dispositions permettant, ce qui était nécessaire, une accélération notable de la mise en place des crédits.

Mais l'industrialisation et la rapidité des procédures doivent, dans la période de stabilité des programmes qui s'ouvre, tenir de mieux en mieux compte de la sécurité, de la qualité et d'une meilleure adaptation pédagogique des établissements.

De la sécurité d'abord.

Je viens de dire que la décision avait été prise de soumettre à des examens systématiques de la commission nationale de sécurité les projets types de constructions industrialisées. Cet examen est aujourd'hui terminé pour les projets types existants, et il sera, bien entendu, poursuivi lorsque de nouveaux seront présentés.

Pour les bâtiments en service, un crédit de 167 millions de francs est inscrit au budget, permettant la réalisation des travaux supplémentaires de sécurité qui seraient demandés localement, et je précise que 90 millions ont été dégagés à cet effet sur le budget en cours d'exécution.

Mais j'ajoute que la sécurité d'un établissement n'est pas seulement du béton, des matériaux et des crédits ; elle est une disposition permanente des occupants des lieux, qui doivent connaître l'établissement et savoir l'évacuer. Là aussi, les instructions nécessaires ont été données ou renouvelées.

De la qualité et d'une meilleure adaptation pédagogique des établissements, ensuite.

L'établissement scolaire est le monument de notre temps. Trois ou quatre cents établissements de second degré édifiés tous les ans ne vont pas sans marquer le territoire, socialement et architecturalement, d'une empreinte particulière.

Les contraintes de l'industrialisation, l'aspect répétitif des procédures qui constituent les voies modernes de la construction des établissements, ne limitent pas, bien au contraire, l'expression d'architectes pourvus d'une imagination en accord avec notre temps.

La jeunesse, comme on l'a dit, ne réclame pas du luxe mais de l'espace, et de l'espace aménagé. Nous devons donc concevoir désormais des structures souples et flexibles, adaptables à une pédagogie en mouvement.

De plus en plus, l'établissement moderne va rompre avec une conception figée, avec la rigidité des formes, avec cet univers cellulaire et un peu unidimensionnel de la classe, pour aller vers l'aménagement d'espaces polyvalents, mobiles et adaptés.

La grande trame, dont je vous ai parlé tout à l'heure, de 7,20 mètres, et bientôt de 14,40 mètres, que nous commençons à utiliser permet cette adaptation et cette souplesse.

M. Marc Bécam. C'est bien !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Pendant longtemps, l'architecte et le pédagogue ont mené des interrogations parallèles et dont la finalité n'était pas au préalable conciliée. Notre intention est de les rapprocher pour réaliser un cadre de vie conforme aux aspirations des jeunes et réunissant dans sa structure même les conditions les plus propices à l'étude, au travail, à l'ouverture sur le monde et à la préparation à la vie.

Ces intentions ne seraient rien sans l'équilibre. Aussi la taille des établissements sera-t-elle désormais limitée : les C. E. S. à 900 places et les lycées à 1.500.

Ce qui se fait et se fera pour les établissements modernes doit être recherché dans les établissements anciens où des problèmes d'adaptation aux programmes pédagogiques nouveaux se posent. Aussi, la création et l'aménagement de services de documentation et d'information similaires à ceux des nouveaux établissements est-elle prévue dans les cinq prochaines années. D'ores et déjà, dans le projet de loi de finances, une somme de quarante millions sera consacrée à de telles initiatives.

Une recherche portant sur un mobilier mieux adapté sera parallèlement entreprise.

Tel est, mesdames et messieurs les députés, l'ensemble de nos préoccupations qui rejoignent la plupart des vôtres pour l'amélioration de ces constructions et qui, après les efforts faits cette année pour la sécurité, va désormais guider notre action.

Il me revient de vous entretenir maintenant de la mission qu'a le Gouvernement de veiller à une saine application des dispositions de la loi du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé.

La grosse masse des crédits inscrits au chapitre 43.34 ainsi que la plupart des mesures nouvelles sont consacrées aux dépenses de personnel et de fonctionnement des établissements sous contrat — 90.000 maîtres en 1973 — l'ensemble passant de 2.900 millions à 3.480 millions de francs.

Le constat d'un certain retard en matière de forfait d'externat a permis de porter l'augmentation de 4 p. 100 en 1972 à 7 p. 100 en 1973 et à 10 p. 100 dans le projet de budget qui est aujourd'hui soumis à votre approbation.

Pour la formation des maîtres sous contrat, conformément aux promesses antérieures, 5.800.000 francs ont été inscrits au budget.

Enfin, le Gouvernement prépare deux décrets relatifs aux expériences pédagogiques dans les établissements sous contrat et à l'orientation des élèves dans ces établissements.

L'ensemble des mesures nouvelles, joint à l'augmentation des crédits normaux, constitue donc un effort considérable, même si un certain contentieux subsiste. Je pourrai d'ailleurs répondre tout à l'heure à vos questions sur ce sujet.

Je dois aussi, mesdames, messieurs, puisque mes attributions m'y conduisent, vous rendre compte des activités de l'enseignement français dans le monde.

L'effort consacré par l'Education nationale aux actions internationales ne saurait se mesurer aux crédits inscrits à ce titre au budget. Il suffira de dire à ce sujet que, sur trois coopérants, deux appartiennent à l'Education nationale, pour apprécier l'ampleur des transferts au profit du rayonnement culturel et de l'action internationale de la France.

Qu'il suffise aussi d'ajouter que cette coopération avec l'étranger met en jeu tous les aspects de notre système scolaire et universitaire, depuis la scolarisation des enfants étrangers en France, celle de nos compatriotes à l'étranger, l'envoi de missions scientifiques ou d'enseignement, l'accueil de professeurs et de stagiaires, la participation aux congrès scientifiques internationaux, la contribution aux travaux des organisations internationales, jusqu'à l'aide à la francophonie, que celle-ci soit universelle ou plus spécialement africaine.

Ces actions sont, on le voit, très diversifiées, mais elles restent équilibrées puisqu'elles représentent, d'une part, la poursuite d'actions traditionnelles, liées le plus souvent à nos engagements bilatéraux ou multilatéraux, d'autre part, la mise en œuvre d'opérations nouvelles répondant à l'évolution de la conjoncture internationale comme aux besoins de notre propre système éducatif.

Une priorité est accordée — c'est bien naturel — à l'aide directe aux établissements à l'étranger créés par nos compatriotes : plus de douze millions de francs sont accordés en faveur des bourses aux quatre-vingt-huit petites écoles que nous possédons à l'étranger, ainsi qu'en faveur des subventions. En outre — et vous avez pu le constater hier — en liaison avec le ministère des affaires étrangères, nous apportons notre concours à un certain nombre d'établissements africains d'enseignement supérieur, soit par la mise à la disposition d'enseignants, de missions ou de jurys d'examen, soit par des conventions d'aide à la formation d'enseignants ou de soutien pédagogique.

L'ouverture sur l'étranger est une dimension essentielle de notre système éducatif.

L'accueil, l'orientation pédagogique et la formation de nombreux étudiants et stagiaires étrangers, le soutien de nos enseignants détachés par des stages de formation ou de perfectionnement, les échanges d'enseignants avec nos partenaires, l'aide à l'organisation en France de congrès et de colloques internationaux ainsi qu'au fonctionnement des associations à vocation internationale dans le domaine scolaire et universitaire, sont autant d'interventions traditionnelles dont le poids tend à s'accroître avec le développement de l'action culturelle et technique que la France conduit dans le monde, comme avec les progrès enregistrés dans la coopération entre systèmes éducatifs, notamment en Europe.

A ce sujet, les progrès de la coopération avec les systèmes éducatifs de nos partenaires européens, qu'ils se situent, comme avec la République fédérale d'Allemagne ou la Grande-Bretagne, dans le cadre bilatéral ou, plus largement, dans le contexte des organisations internationales, n'ont encore que des incidences budgétaires limitées. Mais la concertation sur l'évolution respective des systèmes, l'accroissement de la mobilité des enseignants et des étudiants, l'amélioration des régimes des équivalences, la définition des actions à conduire en commun, n'en mobilisent pas moins les imaginations et les compétences au service de projets — comme la création d'un Centre européen de développement de l'éducation — auxquels le ministère de l'éducation nationale attache la plus grande importance et qu'il considère comme l'une des priorités de son action internationale.

Ainsi, mesdames, messieurs, les actions internationales n'ont pas seulement pour effet de maintenir et de développer dans le monde d'aujourd'hui la présence d'un modèle français en matière d'éducation ; mais, en multipliant les occasions d'ouvrir notre système sur l'étranger, elles contribuent à accroître ses propres capacités d'adaptation et de renouvellement. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Cabanel.

M. Guy Cabanel. Mesdames, messieurs, il serait trop facile de porter un jugement favorable sur la simple silhouette chiffrée du budget de l'éducation nationale.

Certes, ce budget se place cette année encore au premier rang des budgets de l'Etat ; certes, sa progression de 12,7 p. 100 par rapport à celui de 1973 est légèrement supérieure à celle de l'ensemble des dépenses de la loi de finances ; certes, les 22.506 créations d'emploi représentent les deux tiers des emplois ouverts par l'Etat pour 1974. Malgré tout cela, des protestations, des manifestations ont marqué et marquent encore la rentrée scolaire et conduisent à tempérer l'optimisme officiel. De nombreux Français sont insatisfaits des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements d'enseignement.

Pourtant, plus de quarante milliards de francs de crédits pour 1974, cela paraît énorme : près du cinquième du budget de l'Etat ! En fait, ces crédits sont modiques si l'on constate qu'ils corres-

pondent à une dépense moyenne de soixante-cinq francs par Français et par mois, moins que pour l'alcool, le pari mutuel urbain ou le tabac. Toutefois, si l'on tente une comparaison internationale portant sur les années 1960-1970, on constate que la France fait un effort éducatif de niveau moyen par rapport aux autres pays développés. Le taux de progression annuel de ses dépenses d'enseignement se situe après celui de l'Australie, du Canada, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède et de la Belgique. Mais, pour être juste, il faut dire qu'il précède celui du Japon, de l'Italie, de la Finlande, de l'Allemagne fédérale, des Etats-Unis et de l'Angleterre.

Ce résultat est honorable. Mais il appelle, monsieur le ministre, des efforts renouvelés dans les années à venir pour le système éducatif français. En effet, la France qui se place au cinquième rang mondial par son produit national brut, possède des ressources minérales insuffisantes qui la relèguent en ce domaine vers le quinzième ou dix-septième rang. Dans ces conditions, notre pays est condamné à un effort exceptionnel d'enseignement pour maintenir sa prospérité.

L'équilibre de ses échanges internationaux passe par des services rendus de haute technicité, par une industrie de transformation à technologie avancée. Pour cela, le pays doit investir dans la matière grise de ses enfants. C'est dire que le niveau actuel du budget de l'éducation nationale ne constitue pas un idéal en soi et que sa progression dans l'avenir doit être envisagée.

Une autre caractéristique contestée de ce projet de budget réside dans le fait qu'il n'est qu'une partie, 56 p. 100 environ, des dépenses d'éducation. Parmi celles-ci, une part importante revient aux collectivités locales, aux entreprises et aux familles. Pour avoir une vue complète de l'effort national d'éducation, il convient donc d'ajouter aux dépenses de l'Etat pour l'enseignement les dépenses des collectivités, des entreprises et surtout des familles. On constate qu'elles majorent de près du tiers les crédits accordés par l'Etat au titre du ministère de l'éducation nationale et des autres ministères, qui interviennent pour quinze milliards de francs.

Cette ventilation des dépenses d'éducation doit conduire le Gouvernement à réfléchir sur les contributions des collectivités locales et des ménages pour envisager leur réduction ou leur maintien dans les limites raisonnables.

Une troisième critique porte sur le découpage interne du budget de l'éducation nationale pour 1974.

En effet, sur un total de 40.700 millions de francs, 36.700 millions de francs, soit plus de 90 p. 100, sont constitués par des dépenses de fonctionnement et quatre milliards par des dépenses en capital. Certes, 280 millions de francs pourront s'ajouter aux autorisations de programme, encore que l'expérience de 1973 prouve qu'il ne faut pas systématiquement compter sur l'ensemble des ressources du fonds d'action conjoncturelle.

Ainsi, la part des crédits de paiement dans le budget de l'éducation nationale décroît régulièrement depuis 1969.

Cette année, les autorisations de programme ont diminué, en francs constants, pour tous les ordres d'enseignement, mis à part le technique court, le préscolaire et la recherche. Il y a là un risque certain du maintien de la politique de préfinancement des constructions scolaires par les collectivités locales.

Quoi qu'il en soit, dans le cadre du VI^e Plan, les crédits d'équipement pour 1974 conduisent à un pourcentage d'exécution accumulé de 73,08 à 74,45 p. 100, compte tenu du fonds d'action conjoncturel. Dans ces conditions, la dernière année du Plan exigera, pour une bonne exécution globale, une progression de 30 p. 100 des autorisations de programme.

Si les dépenses en capital pour 1974 laissent présager un certain décalage par rapport aux objectifs du VI^e Plan, il faut espérer que les crédits de fonctionnement vous donneront, monsieur le ministre, les moyens nécessaires à l'accomplissement de votre politique d'éducation.

Le 5 juin 1973, devant cette Assemblée, vous avez défini les objectifs qualitatifs, après la solution des problèmes quantitatifs auxquels ont été confrontés vos prédécesseurs du fait de la poussée démographique d'après guerre, de l'extension à seize ans de la scolarité obligatoire et de la prolongation spontanée des études dans le secondaire et au-delà. Ces objectifs s'inspirent d'un souci fondamental, l'égalisation des chances des jeunes Français, ou peut-être simplement la réduction de leurs inégalités sociales, culturelles et physiologiques. Il s'agit d'une espérance qui est commune à la totalité des formations politiques françaises.

Pour l'atteindre, il faut développer l'enseignement préscolaire, afin de limiter les inégalités d'emprunte du milieu familial, aider les familles pour assurer la gratuité de la scolarité obliga-

toire, développer un système efficace de bourses pour l'enseignement supérieur et mettre en œuvre une formation continue par un enseignement permanent facilement accessible, source de perfectionnement culturel et professionnel. Ce dernier élément serait le réducteur principal, *a posteriori*, des inégalités sociales.

De plus, ce programme d'adaptation de l'enseignement doit répondre à un monde où les connaissances théoriques et les techniques évoluent trop rapidement pour admettre un système éducatif figé comme autrefois. Il faut également que ce système tienne compte de la compétition internationale. La qualité et l'efficacité de notre pédagogie devraient être comparables à celles des pays industrialisés qui nous entourent.

En effet, la concurrence pour l'emploi sera demain européenne et peut-être même mondiale. Il n'y aura plus vers 1990 de protection nationale pour la génération qui entre actuellement à l'école. Cette annonce de compétition nous contraint à une transformation rapide, mais réfléchie, de nos méthodes pédagogiques et du contenu de certains de nos enseignements.

Dans le domaine préscolaire, le budget pour 1974 marque une nette volonté d'assurer la préscolarisation au-delà des objectifs définis par le VI^e Plan. Les mesures nouvelles pour 1974, les créations d'emploi et les emplois transférés, ainsi que l'ouverture de 1.280 classes supplémentaires, illustrent bien cette volonté. Mais il faut souligner les disparités entre la préscolarisation avancée des zones urbaines et la sous-scolarisation des zones rurales, tout particulièrement en montagne.

Représentant d'un département alpin, je ne peux que constater l'insuffisance en nombre des classes maternelles et enfantines dans des massifs montagneux tels que la Chartreuse. La création de classes rurales d'éducation préscolaire est évidemment indispensable, tout particulièrement pour parvenir à l'égalité des chances.

Des expériences nouvelles sont en cours ou envisagées, concernant leur implantation, leur organisation, leur mode de fonctionnement. D'ores et déjà, il ne paraît pas souhaitable de déplacer le jeune enfant, même pour un horaire continu entre dix et seize heures. Le climat, les difficultés de la circulation rendront ces déplacements en montagne pénibles, voire impraticables. L'école doit venir à l'enfant, en classes de village ou de hameau, de préférence à temps plein.

La scolarisation à mi-temps, l'institutrice itinérante ne sont que des pis-aller en zone à relief tourmenté et à climat rude. Partout, le desserrement des effectifs s'impose, dans les classes maternelles et enfantines. Je voudrais être sûr que vos prévisions budgétaires le permettent.

Dans l'enseignement élémentaire, il semble que nous approchions de la période de stabilisation des effectifs et de la carte scolaire. Certes, des problèmes d'ouverture de classes se posent encore dans les zones nouvellement urbanisées. Trop souvent, vos services s'efforcent de les résoudre par des fermetures en zones rurales. Ces mesures ont des conséquences douloureuses. Elle sont mal ressenties par les populations. Elles apportent la gêne de transports scolaires qui pénalisent les enfants en amputant leur temps de repos et leur présence dans le milieu familial. Enfin, la fermeture de l'école communale sonne le glas d'une communauté qui se trouve privée de l'animateur que représente traditionnellement l'instituteur du village.

Il faudrait aussi étudier les conditions de travail des maîtres avec une meilleure définition de l'effectif optimal des classes élémentaires. Nos enfants ne sont intrinsèquement ni meilleurs, ni pires que ce que nous avons été à leur âge. Mais certaines conditions de la vie moderne, dont l'usage de la télévision, l'insuffisance de repos et de sommeil, la dislocation de la cellule familiale, les conduisent à une nervosité qui ne facilite pas la tâche des maîtres.

Les enseignants ont besoin d'une adaptation à la pédagogie moderne. Il faut rendre son rôle formateur fondamental à l'école normale d'instituteurs. La création de 700 emplois nouveaux d'instituteurs titulaires remplaçants représente une heureuse mesure pour faciliter le recyclage par stages de formation continue systématique. Encore faudrait-il que ces personnels, privés du droit au logement, perçoivent une indemnité forfaitaire de déplacement suffisante. De même, le tiers temps pédagogique, qui peut faire passer un souffle d'air frais dans l'enseignement traditionnel, mériterait des crédits suffisants pour éviter de faire appel aux collectivités locales ou aux familles.

C'est sur l'enseignement du second degré que vous allez faire porter, monsieur le ministre, votre effort principal dans l'immédiat. Vous avez choisi deux axes prioritaires : d'une part, restaurer l'autorité des chefs d'établissements ; d'autre part, rénover la pédagogie. Ce second point fera l'objet de débats en cette fin d'année ; c'est une action décisive quant à l'avenir de notre système d'enseignement.

Je me contenterai de vous demander d'agir en ce domaine avec détermination et prudence. L'enjeu est trop grave pour qu'on prenne le risque de mesures hâtives ou d'une audace irréfléchie.

Je constate avec satisfaction que des mesures ont été prises pour conforter, dans l'immédiat, la situation des chefs d'établissements. Les dispositions budgétaires portant sur l'amélioration indiciaire, l'attribution de personnel de secrétariat, le dégagement des charges d'enseignement doivent permettre aux chefs d'établissements de s'affirmer. Ainsi, ils pourront remplir leur rôle de tuteur des élèves, de conseiller des familles et d'organisateur des activités des enseignants.

C'est à ce prix que l'autorité sera pleinement rétablie dans les établissements du second degré. Et vous savez, monsieur le ministre, que c'est un vœu unanime des familles françaises, écoutées par le spectacle des désordres de ces dernières années. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'Union centriste.*)

A mon avis, le chef d'établissement a la responsabilité de l'orientation des élèves. Il sera, à cet effet, assisté d'un certain nombre de collaborateurs. Les conseillers orienteurs sont encore en nombre insuffisant. Mais les mesures budgétaires, pour parcelaires qu'elles soient pour 1974, montrent que vous êtes désireux de vous engager dans la bonne voie.

Votre décision de limiter la taille des établissements doit aussi contribuer au retour au calme et au travail sérieux. Le refus de créer des établissements de plus de mille places est une sage résolution. A mon sens, il faudrait aller au-delà : ce sont les communautés d'enseignement à effectif réduit qui permettent la meilleure connaissance des élèves et la plus grande efficacité de la pédagogie.

Les maîtres du second degré méritent votre sollicitude, monsieur le ministre. La multiplicité de leurs statuts, la situation difficile des auxiliaires en trop grand nombre, souvent placés dans les classes les plus pénibles, dont les horaires sont surchargés d'heures supplémentaires, appellent des réformes. Vos déclarations les laissent espérer.

Au risque de dépasser le cadre du budget de l'éducation nationale, j'estime de mon devoir de rappeler l'insuffisance flagrante en postes d'enseignants d'éducation physique, qui aboutit à une inadéquation des horaires actuels de cette discipline aux objectifs définis dans la loi de programme.

L'enseignement technique court et l'enseignement technique supérieur ont encore sérieusement besoin de votre sollicitude. Je regrette que, malgré une certaine priorité, les dispositions budgétaires de 1974 ne permettent pas de combler le retard et les insuffisances qu'ils présentent, tant sur le plan des constructions que sur celui des personnels, en nombre d'emplois et en améliorations indiciaires souhaitables.

J'en arrive à l'enseignement supérieur.

La loi d'orientation de novembre 1968, imposée par la clairvoyance du président Edgar Faure, mise en œuvre grâce à l'opiniâtreté de votre prédécesseur, M. Olivier Guichard, loyalement appliquée par vous-même, porte aujourd'hui ses fruits.

M. Marc Bécam. Très bien !

M. Guy Cabanel. Malgré des critiques souvent injustes, elle a permis de substituer à l'université autoritaire napoléonienne la gestion autonome des établissements d'enseignement supérieur. En fait, il s'agit d'une cogestion par les enseignants et les étudiants, que je suis tenté de considérer comme exemplaire.

Hélas ! l'opinion s'intéresse trop souvent aux désordres épisodiques que l'actualité relate et elle méconnaît l'immense effort de dévouement des enseignants et des étudiants qui se consacrent aux travaux des institutions élues, leur assurant un fonctionnement harmonieux et, en règle générale, efficace. J'ai pensé qu'ils méritaient qu'on leur rende ici hommage. Ils ont guéri l'université française de sa fièvre obsessionnelle de 1968. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'Union des démocrates pour la République et de l'Union centriste.*)

Ce tableau serait pleinement rassurant si le difficile problème de l'orientation avait été résolu. Le succès que vous avez obtenu, monsieur le ministre, en imposant la création des diplômes d'études universitaires générales, ne représente qu'une étape. Il manque à l'université française un véritable espace d'orientation, de véritables structures d'acquisition de la pluridisciplinarité préalable aux deuxième et troisième cycles et à l'ouverture sur les débouchés professionnels.

Certains ont proposé que cette structure universitaire intermédiaire regroupe les classes terminales de lycées avec les premiers cycles de l'enseignement supérieur. Cette formule me paraît mériter un examen attentif.

Les universités, dont vous respectez avec bonheur l'autonomie, doivent recevoir de votre tutelle des règles simples pour la délivrance des diplômes nationaux. Cette réglementation doit être suffisamment souple et limitée pour permettre aux universités de s'adapter à la réalité régionale, de s'intégrer à la vie de leur région et de créer les filières correspondantes. Député d'un département de la région Rhône-Alpes, je sais que c'est le souci de certaines de nos universités régionales. J'ose espérer que cette évolution réaliste ne sera pas entravée.

De même, devrait être encouragée l'orientation des établissements d'enseignement supérieur vers la formation permanente et continue. L'intérêt que portent déjà les universitaires à cette forme nouvelle d'éducation mériterait d'être pris en considération par une affectation de moyens supplémentaires. On contribuerait ainsi à rapprocher l'université des activités socio-économiques, c'est-à-dire de la réalité de la vie.

L'enseignement supérieur, plus que tout autre, se nourrit de la réflexion et de l'effort personnel pour l'acquisition des connaissances. C'est dire l'importance des bibliothèques universitaires. Une crise sévit dans ce secteur. L'insuffisance des moyens est manifeste malgré l'augmentation des crédits et des emplois de la direction des bibliothèques et de la lecture publique. Les opérations en faveur de la lecture publique doivent s'accompagner d'un effort réel pour les bibliothèques universitaires.

Pour terminer cette analyse de la situation des différents ordres d'enseignement au travers du budget de votre ministère, je voudrais évoquer les problèmes de l'enseignement spécial. Il s'agit de celui qui est donné aux enfants handicapés ou inadaptés. Il appelle un effort tout particulier. Le but doit être l'accueil de tous ces enfants dans les établissements de l'éducation nationale et plus rarement dans les établissements de soins du ministère de la santé publique.

Dans l'éducation nationale, tous les établissements devraient comporter des dispositions architecturales simples permettant l'accès des lieux aux handicapés.

Le corps des maîtres ayant reçu une formation spécialisée doit être étoffé. Les groupes d'aide psychologique doivent être renforcés. Les psychologues scolaires, en nombre insuffisant, attendent un statut et une indemnité de maître d'application pour la participation à la formation pratique des futurs psychologues.

Je voudrais également souligner les difficultés rencontrées par les lycées et les collèges climatiques, et ce malgré la circulaire du 22 mars 1972. De tels établissements ont leur importance dans la réduction des inégalités, tout particulièrement de celles qui résultent de l'état de santé. Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous citer l'exemple du lycée climatique de Villard-de-Lans, dans mon département. Dans cet établissement, de grands asthmatiques peuvent suivre une scolarité presque normale alors qu'ils avaient dû interrompre leurs études dans leur domicile habituel. Le maintien de telles institutions est un devoir pour l'éducation nationale.

Au terme de ce survol du budget, on peut rassembler des sujets de satisfaction, relever des imperfections, et surtout affirmer que bien des efforts sont encore à entreprendre.

Cependant, je voudrais vous féliciter, monsieur le ministre, pour avoir résolument inscrit dans le budget 1974 les mesures qui doivent permettre de faire entrer dans les faits les engagements pris. Il s'agit des dispositions budgétaires concernant les bourses, les transports scolaires, la gratuité des livres et la nationalisation des établissements du second degré.

En 1974 une première étape sera franchie; je prends acte de votre engagement de poursuivre ces efforts pendant la durée de la législature.

Dans le même esprit, ayant en mémoire l'hommage rendu récemment par M. le Premier ministre à l'enseignement privé, je tiens à vous rappeler le vœu de notre commission des affaires sociales pour que les crédits alloués à l'enseignement privé s'accroissent au même rythme que les crédits de l'enseignement public. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et de l'union centriste.)

Ce souci de justice ne peut que contribuer à la paix scolaire dans le respect du libre choix des familles.

C'est ainsi que le problème de l'allocation scolaire pour les établissements sous contrat simple doit être rapidement résolu.

Vous avez entendu, monsieur le ministre, et vous entendrez encore beaucoup de censeurs rigoureux de votre politique. Certains veulent ignorer délibérément vos efforts et ceux de vos prédécesseurs.

Il est vrai, et il faut le dire, que le retard pris sous la IV^e République en matière d'équipement scolaire a été rattrapé. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Il est vrai, et il faut le dire, que vous vous êtes résolument engagé dans la voie d'une réforme profonde de notre système éducatif.

Il est vrai, et il faut le répéter, que le budget de votre ministère, quelles que soient ses insuffisances relatives, est le premier des budgets de l'Etat et qu'en dix ans son volume en francs constants a doublé.

C'est pourquoi, avec mes collègues républicains indépendants, je voterai le budget de l'éducation nationale, tout en sachant que la rentrée prochaine appellera un collectif d'adaptation aux besoins.

En votant le budget de votre ministère, je souhaite rendre hommage à l'action de l'homme de sang-froid, de bonne volonté et de dialogue que vous êtes.

Je suis persuadé que ceux qui accompliront avec moi cet acte politique pourront attendre sereinement le jugement de l'histoire sur l'œuvre éducative de la V^e République. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Juquin.

M. Pierre Juquin. Mesdames, messieurs, l'Assemblée nationale est appelée à juger un budget qui, comme l'année précédente, représente un peu plus de 18 p. 100 du budget global de l'Etat.

Par rapport au produit national brut, les crédits proposés cette année pour l'éducation nationale s'élèvent à 3,23 p. 100, soit un peu moins qu'en 1968 et nettement en deçà de l'objectif du VI^e Plan, qui était pourtant, de façon très modeste, fixé à 3,6 p. 100.

Ce pourcentage place la France loin derrière de nombreux autres pays, où les dépenses d'éducation se situent entre 4 et 6 p. 100 du produit national brut et parfois plus; il est considérablement inférieur au taux de 6 p. 100 de ce produit, considéré par la gauche comme l'objectif à atteindre dans un délai rapproché.

Précisons encore que, pour 1974, les dépenses en capital ne s'élèveront que de 5,3 p. 100, soit une hausse inférieure à la hausse des prix. On ne peut donc même pas parler en toute rigueur d'un budget de pure et simple reconduction; et une reconduction elle-même ne pourrait nous satisfaire, car, dans le monde moderne, se contenter de reconduire, c'est régresser.

Il y a quelques jours, plusieurs rapporteurs pour avis se sont plaints de n'avoir pu accéder à tous les documents qui leur auraient permis de porter jugement en toute connaissance de cause.

J'ai le regret d'indiquer que cette observation s'applique aussi aux rapports relatifs au budget de l'éducation nationale.

Vous vous souvenez qu'au printemps dernier j'avais informé l'Assemblée nationale de l'existence, au ministère de la rue de Grenelle, de « plans généraux d'action », connus sous le sigle « P. G. A. », utilisés confidentiellement par les services pour définir la ligne politique et sa traduction budgétaire. M. Fontanet a alors protesté contre mes affirmations en prétendant que c'était là une fable. J'ai donc prié le président de notre Assemblée de demander au ministre que ces documents fussent communiqués aux députés, de telle sorte que les élus possèdent tous les éléments nécessaires à l'exercice de leurs fonctions de législation, de vote du budget et de contrôle de l'action gouvernementale.

Or, à ma connaissance, M. Fontanet n'a adressé aucune réponse positive à la lettre que M. Edgar Faure avait bien voulu lui envoyer au sujet des documents en question. En clair, le ministre refuse aux députés ce qu'il demande aux fonctionnaires de son ministère de considérer comme la base de leur travail.

J'ose espérer que M. Fontanet ne me contraindra pas aujourd'hui à décrire moi-même aux députés l'aspect et le contenu des deux volumes qui constituent ces « plans généraux d'action » qu'il a tenté de faire passer pour des « fables ».

A cette constatation, je me vois obligé d'ajouter une question au moins aussi grave, d'autant qu'elle est en prise directe avec le débat budgétaire.

Où ou non, MM. les rapporteurs, dont le talent n'est pas en cause, ont-ils eu communication d'un document ministériel qui porte comparaison détaillée des mesures nouvelles budgé-

taires jugées par les fonctionnaires conformes aux besoins de l'éducation nationale, avec les mesures nouvelles demandées et obtenues ? Un tel document aurait, d'évidence, une utilité essentielle pour éclairer la décision de l'Assemblée nationale.

Nous pouvons, certes, discuter de l'évaluation des besoins, et j'estime que celle qui a été faite sur la base des P. G. A. ne correspond pas aux nécessités actuelles pour notre pays. Les compétences incontestables des fonctionnaires de la rue de Grenelle seront, demain, bien mieux employées quand il s'agira d'appliquer le programme commun de la gauche, lequel prévoit la plus grande réforme de l'enseignement jamais accomplie depuis Jules Ferry.

Tels qu'ils sont, les calculs auxquels je me réfère suffisent à justifier une conclusion opposée à celle qu'ont cru devoir adopter — en dépit des réserves contenues dans les rapports pour avis — la majorité des commissions compétentes. Je vais donc, monsieur le ministre, informer l'Assemblée de ce que vous lui cachez, en prenant un seul exemple — mais c'est un problème crucial dans le domaine de l'éducation — à savoir celui des emplois.

En 1972, les services ministériels ont estimé les besoins à quelque 55.000 créations d'emploi, dont 42.000 pour faire face à la seule évolution des effectifs. En fait, 26.250 postes ont été retenus au budget.

En 1973, les services ont évalué les besoins à près de 40.000 postes, dont 29.000 devaient simplement correspondre à l'évolution des effectifs. Le budget en a retenu 26.623.

Bien entendu, il faut ajouter les chiffres du collectif aux chiffres budgétaires. La méthode du collectif est en elle-même des plus contestables. Elle signifie que le Gouvernement demande, chaque année, à l'Assemblée d'approuver un budget dont il sait déjà qu'il ne permettra pas d'assurer la rentrée. Mais, surtout, le collectif n'a en aucun cas permis de couvrir les différences entre les demandes des services et les dotations budgétaires, à très loin près. Le collectif n'est donc qu'un misérable palliatif.

Selon l'hypothèse la plus basse retenue par les P. G. A., il faudrait créer quelque 160.000 emplois sur les quatre années de 1974 à 1977, soit une moyenne annuelle de 40.000 créations, représentant le dégageant de 1.550 millions de francs.

Sur cette moyenne, on devrait compter, selon les services, au moins 17.000 créations d'emploi simplement destinées à couvrir « l'accroissement des effectifs à taux constant d'encadrement ».

Or 22.506 postes se trouvent inscrits au projet de budget qui nous est soumis. Sur ce total, 7.950 postes représentent soit des reconductions, soit des transferts correspondant à la nationalisation d'un certain nombre de C. E. S. Les créations réelles d'emploi ne s'élèvent qu'à 14.253. De 14.253 postes aux 40.000 demandés par vos services, il y a tout l'intervalle qui sépare la politique gouvernementale du minimum incompressible des besoins de la nation, même incomplètement évalués.

C'est ainsi que, pour les écoles maternelles, il faudrait, selon les estimations des fonctionnaires, plus de 4.000 postes nouveaux, lesquels ne permettraient d'ailleurs que d'abaisser les effectifs à trente-cinq élèves en grande section et quarante dans les autres sections. Le budget pour 1974 propose la moitié de ce chiffre.

C'est ainsi encore que votre projet ne prévoit pas les crédits nécessaires à la régularisation de 8.900 classes primaires ouvertes sur crédits de remplacement. Voilà un bon exemple de mauvaise gestion : au lieu de créer des postes budgétaires, le ministère ouvre des classes où ne peuvent exercer que des remplaçants ! Pourquoi ne régularisez-vous pas toutes ces classes et ne mettez-vous pas un terme à cette pratique ?

De façon plus générale, votre budget ne prévoit pratiquement rien pour liquider l'auxiliaariat ; il est vrai que les P. G. A. envisagent le maintien de cette catégorie de parias de l'enseignement !

Dans la lettre que vous venez d'adresser au syndicat national des instituteurs, en date du 30 octobre, je n'ai trouvé aucun engagement précis quant à la création d'un vaste corps de remplaçants titulaires. Il semble bien que vous vouliez limiter le nombre des remplaçants titulaires au contingent nécessaire pour assurer le remplacement des seuls instituteurs en stage.

Monsieur le ministre, vous pouvez faire des discours sur les réformes pédagogiques, sur les innovations, sur la rénovation. La réalité des chiffres montre ce qu'en vaut l'aune ! Ils ne vous permettent même pas de faire face correctement à la croissance des effectifs. Car je doute que vous vous engagiez maintenant, au nom du Gouvernement, à ce que le prochain collectif contienne les 20.000 ou 25.000 postes jugés indispensables par vos services.

Je remarque d'ailleurs qu'aucun crédit sérieux n'est prévu pour assurer l'indispensable développement de la recherche pédagogique.

Par contre, il arrive que vous dépassiez allègrement les chiffres prévus par vos services. C'est ainsi qu'ils ont envisagé la suppression annuelle de 1.100 postes d'instituteur, en fonction de la baisse des effectifs de l'enseignement élémentaire. Le budget de 1974 contient, en fait, la suppression de 1.550 postes d'instituteur.

Dans le même temps, vous ne lésinez pas sur les crédits destinés aux enseignements privés.

M. Emmanuel Hamel. Heureusement !

M. Pierre Juquin. En effet, de 2,3 milliards de francs en 1971, ils passent à 3,5 milliards en 1974, dont 60 millions pour créer 2.000 emplois. Tandis que l'ensemble du budget de l'éducation nationale progresse de 12,76 p. 100, les crédits des enseignements privés connaissent un accroissement de 19,8 p. 100.

Les discours des membres du Gouvernement et spécialement du premier d'entre eux, les discours des députés de la majorité discréditent trop souvent l'enseignement public en lui opposant une étrange apologie de l'enseignement privé. C'est là une orientation réactionnaire que nous combattons. (*Exclamations sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'Union centriste. — Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Emmanuel Hamel. Les réactionnaires, c'est vous !

M. Pierre Juquin. J'ai cité un certain nombre de faits qui devraient vous inquiéter, messieurs !

Les données que je viens de fournir ne suffisent-elles pas, mesdames, messieurs, à condamner une politique gouvernementale qui ne donne pas à l'enseignement public les moyens dont il a besoin pour assurer sa mission et semble même, sous beaucoup d'aspects, correspondre à une entreprise concertée de dégradation de l'enseignement public ?

Notre Assemblée agirait conformément à l'intérêt national en procédant pour ce budget comme elle l'a fait avec lucidité pour le lamentable budget de la jeunesse, des sports et des loisirs, c'est-à-dire en le repoussant et en exigeant qu'un nouveau projet nous soit présenté, qui correspondrait au moins aux évaluations des spécialistes du ministère.

Un tel acte pourrait signifier la volonté du Parlement de mettre un terme à une politique qui aboutit à faire de notre école une école chère, une école injuste, une école inadaptée.

Oui ! l'école est chère pour les familles, chère pour les étudiants. Je ne puis ici que soutenir les remarques des familles résumées hier dans un journal du soir par le président de la Fédération des conseils de parents d'élèves.

Nous sommes encore très loin de la gratuité complète des fournitures, qui, si elle était appliquée à l'ensemble du premier cycle, exigerait des crédits de 668 millions sans compter les fournitures sportives et de 998 millions en incluant ces dernières. Or aucun crédit ne figure au budget pour assurer cette gratuité, ne serait-ce qu'au niveau de la classe de sixième, et il a fallu attendre un arbitrage tardif pour obtenir enfin la promesse de quelque 70 millions de francs.

Pour les bourses, la part progresse de 129 à 135 francs, soit de 4,68 p. 100, ce qui ne correspond pas, et de loin, à l'augmentation du coût de la vie et va accroître le décalage existant entre cette aide indispensable et les prix. S'il est vrai que le nombre des boursiers augmente, cet accroissement est toutefois inférieur à la croissance des effectifs ; il n'y aura que 37 p. 100 de boursiers dans le second degré en 1974 contre 40 p. 100 en 1973.

Monsieur le ministre, je vous présente deux revendications précises à ce sujet :

Premièrement, vous engagez-vous à renoncer définitivement à gager l'extension de la gratuité des fournitures sur la suppression progressive des bourses dans le premier cycle, suppression dont vos services attendent une économie globale de 1.560 millions de francs, sensiblement égale aux 1.666 millions exigés par la gratuité ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Il n'en est pas question. La « fuite » est fautive !

M. Pierre Juquin. C'est l'une des variantes de vos hypothèses. Deuxièmement, vous engagez-vous définitivement et publiquement à inscrire dans la loi de finances...

Un député républicain indépendant. C'est pire que l'affaire du Watergate !

M. Pierre Juquin. ... la fixation d'un barème national des bourses qui tiennent compte du coût réel de la vie et qui, par sa clarté et son honnêteté, permette aux enfants de travailleurs de percevoir une aide correspondant à leurs besoins réels ? (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Quant à la gratuité des transports, les services ministériels ont calculé que, dans l'hypothèse la plus basse et en étalant la réalisation de la mesure sur toute une législature, la prise en charge par l'Etat de la part payée par les familles nécessitent une dépense moyenne supplémentaire de plus de 40 millions par an, les collectivités locales n'assurant que 26 p. 100 de la charge totale, ce qui n'est pas toujours le cas. Or, 18 millions seulement sont inscrits au présent budget à cet effet.

Cette école est donc chère ; elle est en même temps une école injuste. Dans le régime capitaliste l'un ne va pas sans l'autre ; le coût des études reste un obstacle difficile à franchir pour d'innombrables enfants d'ouvriers, alors même qu'il est loin d'être la seule cause de leurs difficultés.

Dans ce régime, en effet, l'école a, parmi ses fonctions fondamentales, une fonction de ségrégation sociale.

En France, les chances de l'enfant — son « espérance d'enseignement supérieur » — varient au moins de 1 à 80 selon qu'il naît dans une famille d'ouvriers ou dans la grande bourgeoisie. L'école française possède un énorme pouvoir de blocage des capacités humaines. Sur 1.000 jeunes issus de la catégorie des cadres supérieurs et des professions libérales, 570 fréquentent les universités. Sur 1.000 jeunes provenant de la classe ouvrière, 34 y parviennent.

L'inégalité dans l'enseignement supérieur résulte d'une cascade d'éliminations ou de retards depuis le début de la scolarité. Elle apparaît dès l'école primaire et même — les institutrices le savent bien — dès l'école maternelle. A la sortie du cours moyen deuxième année, l'entrée en sixième est, pour la majorité des enfants des milieux les plus modestes, un terrible arrêt, un blocage quasi définitif de leur vie. Vous avez cherché, par circulaires, à normaliser ce blocage de façon organisée.

Nous ne cesserons de lutter contre cette politique de ségrégation sociale qui nuit à la fois aux individus et à la nation. Conformément à la tradition démocratique et aux obligations fixées par le programme commun, nous considérons que cette lutte sera la tâche numéro un d'un gouvernement de la gauche unie dans le domaine de l'école.

En même temps et de façon inséparable, nous constatons l'inadaptation de l'école aux besoins individuels et collectifs des hommes à notre époque.

Il existe, en effet, un divorce de plus en plus patent entre l'école et la vie. J'indique une nouvelle fois que l'ennui ou la révolte d'un grand nombre d'élèves ne proviennent pas uniquement ni même principalement des difficultés de la communication pédagogique entre eux et les maîtres.

Les deux causes essentielles de cette situation critique sont, d'une part, le doute croissant des jeunes sur le but et le sens de l'enseignement et, d'autre part, leur refus de plus en plus conscient de la répression et de l'absence de vrai dialogue.

Voici, en effet, une école de base — école élémentaire et C. E. S. — qui néglige les enseignements scientifiques, ignore la technologie et l'économie, reste étrangère à l'éducation artistique, est presque dépourvue d'éducation physique et sportive, déneure privée d'éducation civique et morale. Telle est votre école.

Voici un système d'enseignement d'où des dizaines de milliers de garçons et de filles sortent sans aucune formation professionnelle, et cela non seulement au niveau du premier cycle du second degré, mais aussi au niveau du second cycle et des universités. La mise en de l'enseignement technique est caractéristique de cette carence.

J'ai démontré, lors de la discussion des crédits du Premier ministre, quelles insuffisances criantes affectent — en dépit des droits importants récemment conquis par les travailleurs — la formation professionnelle continue.

Dans ce domaine, l'application du programme commun de la gauche permettra à notre pays d'accomplir un pas en avant de grande portée en faisant en sorte que le contenu de l'école de base soit totalement refondu, que chaque élève reçoive une formation professionnelle moderne, utile et intéressante, que tout le système d'éducation initiale soit en quelque sorte doublé par un système très développé d'éducation permanente.

Ces mesures supposent que soit non seulement maintenue mais consolidée la prolongation de la scolarité pour tous jusqu'à l'âge de seize ans. Il convient même de passer aussi rapidement que possible à l'obligation scolaire jusqu'à dix-huit ans.

Monsieur le ministre, c'est le contraire de l'orientation gouvernementale que vous soutenez, en particulier avec M. Royer. A ce sujet, j'attends encore votre réponse précise à une question relative à la circulaire électorale de cet actuel ministre, circulaire que j'ai ici et dans laquelle M. Royer préconisait l'entrée en apprentissage de certains élèves non pas dès quatorze ans, mais dès douze ans.

Que pensez-vous de la régression ainsi proposée et déjà partiellement décidée par le vote de la loi d'orientation sur le commerce et l'artisanat ?

Que pensez-vous de cette remise en cause de la légalité établie par l'ordonnance du général de Gaulle en date du 6 janvier 1959 ?

Je relève que vous avez, il y a quelques minutes, parlé de la formule d'apprentissage contenue dans la loi Royer comme d'une « formule d'avenir ». Je proteste contre cette orientation.

On voit bien que vous ignorez ce qui se passe sur le terrain et que vous essayez de nous faire croire que l'apprentissage ainsi organisé offre assez de garanties pour être considéré comme une forme de scolarité. Il n'y a, en pratique, aucune garantie sérieuse pour l'apprenti.

De plus, c'est la première fois que nous entendons ici un ministre de l'éducation nationale dire en substance à son personnel : « Educateurs, ne vous crispez pas sur une conception trop exclusive de la mission d'éducation qui est la vôtre ! »

Une aussi étrange exhortation est bien le signe de la nature réactionnaire de votre politique et du mépris dans lequel vous tenez, en fait, le métier d'enseignant.

Bien entendu, à nos yeux, la prolongation de la scolarité est inséparable d'une réforme fondamentale de l'éducation nationale : si cette prolongation aboutit aujourd'hui à un échec pour beaucoup de jeunes, ce n'est pas elle qui est en cause ; c'est le contenu de l'école au sein de laquelle elle s'effectue. Prolongation de la scolarité ? Oui, c'est nécessaire pour la France, mais dans une autre école, démocratique et efficace, celle dont la France a besoin.

De façon plus générale, monsieur le ministre, vous allez assez loin dans l'application de votre politique de ségrégation sociale renforcée et de subordination de l'école aux besoins du capitalisme pour violer votre propre légalité et pour remettre en question un certain nombre de réformes que vous êtes incapables d'appliquer jusqu'au bout.

Il en est ainsi de la loi d'orientation pour l'enseignement supérieur que vous violez ouvertement dans la mesure où ses aspects positifs, d'ailleurs insuffisants, ne vous permettent pas de faire entrer entièrement les universités dans le cadre qui correspond aux besoins actuels du grand capital.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, si une politique de répression correspond à votre politique et à votre budget de régression. La répression sévit à tous les niveaux.

Votre rêve, n'est-ce pas le mot extraordinairement révélateur de votre ami, M. Debbasch, président de la troisième université de Marseille, qui en donne la plus remarquable expression ? Présentant les statuts dérogatoires de cette université, lesquels constituent une violation ouverte à la loi d'orientation, M. Debbasch déclarait en effet : « Je ne souhaite pas avoir des opposants dans mon établissement ». Quelle singulière conception de la démocratie et quel test de la politique gouvernementale réelle à la veille du colloque de pure propagande que vous vous apprêtez à tenir !

Rien d'étonnant aussi si cette discussion budgétaire se déroule dans un climat de lutte des personnels, des parents et des jeunes. Ainsi la résistance des universitaires d'Aix-Marseille et la protestation de l'ensemble de l'enseignement supérieur contre les interventions policières et contre le démantèlement des universités ; ainsi l'opposition des étudiants en médecine au *numerus clausus*, à laquelle on répond par la matraque ; ainsi la puissante manifestation des parents en faveur de la gratuité, la grève conduite hier par les personnels non enseignants dont le rôle est indispensable au fonctionnement de l'éducation nationale, ou encore la grève des professeurs de l'enseignement technique agricole public ou celle — qui est annoncée pour le 19 novembre prochain — des professeurs et des maîtres d'éducation physique.

Ces critiques rigoureuses et fondamentales et ces revendications légitimes me conduisent à conclure non seulement en annonçant que le groupe communiste, avec l'ensemble de la gauche, rejette le projet de budget de l'éducation nationale,

mais encore en demandant aux autres députés d'agir dans le même sens, conformément à l'intérêt des jeunes et à l'intérêt de la nation. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Legendre.

M. Jacques Legendre. Mesdames, messieurs, un procès sans équité est fait depuis quinze ans à la V^e République quant à son action scolaire et universitaire. Le dernier acte de cette mauvaise pièce vient d'être joué par M. Juquin. (Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Au risque de lasser, je vais, une fois de plus, rappeler quelques chiffres et esquisser quelques comparaisons, qui permettront de mieux situer le budget qui nous est proposé pour 1974.

Plus de 40,5 milliards de francs, le premier budget de l'Etat : combien de fois, pendant combien d'années, nous a-t-on demandé d'accorder la priorité des priorités à l'éducation nationale ! Depuis plusieurs années, c'est fait et c'est nous qui l'avons fait. Il fallait le rappeler. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Encore ne s'agit-il ici que d'une partie des dépenses. A celles relevant du ministère de l'éducation nationale, il convient d'ajouter celles des autres ministères, comme l'indique un tableau très intéressant présenté dans le rapport de M. Segard — nous atteignons alors 55 milliards de francs — les dépenses d'éducation des collectivités locales, estimées à 5,76 milliards de francs...

M. André Guerlin. Ce n'est pas l'Etat !

M. Jacques Legendre. ... et enfin les dépenses d'éducation supportées par les ménages et les entreprises, qui sont estimées à 11,18 milliards de francs.

M. Robert Aumont. Ce n'est pas non plus l'Etat !

M. Jacques Legendre. L'effort d'éducation de la nation atteint alors le chiffre de 72,15 milliards de francs, soit 5,7 p. 100 du produit national brut. (Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Pour comparer ce qui est comparable — et c'est l'effort d'éducation de la nation qui nous importe ici au premier chef — il convient, en considérant les pays européens les plus avancés, de rappeler que ce taux de 5,7 p. 100 avait été atteint dès 1965 par les Pays-Bas et la Suède, pays en avance, s'il en est, dans le domaine de l'éducation.

Il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que la France n'est pas dans le peloton de tête en matière de dépenses d'éducation ; mais il est bon aussi de rappeler que, jusqu'en 1950 environ, nous avions pris sous la III^e République, puis sous la IV^e République, un retard très important. (Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Nombreuses voix sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche. Il y a eu la guerre !

M. Jacques Legendre. A un certain moment, notre pays a eu, dans le domaine de l'éducation, un retard de quelque cinquante ans sur certains pays européens voisins. Mais, à partir de la V^e République, un effort de rattrapage énorme a été entrepris.

Notre retard moyen n'est plus que de quelques années. Nous avons tout de même le droit d'en être fiers et de le rappeler. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Je dois néanmoins noter, à travers les chiffres du tableau précité, qui me paraît intéressant, le poids encore lourd des dépenses d'éducation pour les familles, ce qui explique les revendications actuelles portant sur la gratuité et l'effort nouveau qui est demandé à l'Etat par ces familles pour que les dépenses d'éducation qui restent à leur charge et celles qui « environnent » l'éducation soient en partie prises en compte par le budget de l'Etat.

Là aussi, il faut être honnête et reconnaître qu'il n'est pas possible d'envisager un transfert total des dépenses encore supportées par les familles. Mais un effort est souhaitable.

Ces remarques faites, j'ai le devoir de dire ici publiquement que l'œuvre scolaire de la V^e République est énorme et que — j'y insiste — nous aurons bientôt rattrapé un retard cinquantenaire. Devant ces faits incontestables, devant ces chantiers ouverts partout, devant ces constructions neuves et qui témoignent de l'action entreprise...

Un député socialiste. Et les écoles fermées en zone rurale ?

M. Jacques Legendre. ... on nous dit maintenant avec condescendance que nous n'avons fait « que du béton ». Nous pouvons répondre que cela n'était pas si facile et que les mêmes qui, il y a quelques années, mettaient en doute notre capacité...

Plusieurs députés socialistes. Nous continuons à la mettre en doute !

M. Jacques Legendre. ... à réaliser un C. E. S. par jour, ne peuvent nier l'œuvre accomplie : cela a été fait.

Cependant, monsieur le ministre, il ne faut pas s'en tenir là. Après l'effort quantitatif, vient l'action qualitative, infiniment plus délicate, car il faut patiemment innover, inventer une pédagogie nouvelle, déterminer de nouvelles filières de formation.

M. Jacques Chambaz. En abaissant l'âge de la scolarité !

M. Jacques Legendre. Vous en avez conscience, monsieur le ministre, car votre budget esquisse plusieurs actions dans ce domaine. C'est un budget de consolidation, qui permet en même temps de préparer les grandes évolutions que vous recherchez en réunissant un colloque et en préparant une loi d'orientation du second degré que vous estimez à juste titre nécessaire. Mais je veux maintenant entrer dans le détail de ce budget.

Le premier chiffre qui frappe, c'est que, sur 188.000 élèves et étudiants de plus cette année, 89.000 se trouvent dans le préscolaire et que l'on compte 2.122.000 enfants en écoles maternelles, classes et sections enfantines. La croissance est continue et régulière, le développement s'effectue conformément au plan de cinq ans annoncé par M. le Premier ministre. Nous notons avec satisfaction qu'est appliqué ici le programme de Provins.

Cet effort est d'autant plus remarquable que la France est, de loin, le pays qui scolarise le plus d'enfants en préscolaire 75 p. 100 entre trois et cinq ans contre 44 p. 100 en Italie et 34 p. 100 en Allemagne.

Il convient aussi de rappeler ce détail, sans toutefois tomber dans l'auto-satisfaction, en particulier quand on sait l'importance qu'a pour une véritable égalité des chances dans la vie scolaire l'effort de préscolarisation.

Nous ne sommes pas moins sensibles aux problèmes qui demeurent. Il est vrai que les classes maternelles sont chargées. Il est vrai qu'il y a une inégalité entre les zones urbaines et les zones rurales et une absence de coordination d'ensemble dans le développement des écoles maternelles. Parce que la généralisation du préscolaire est un moyen d'assurer l'égalité des chances, nous continuerons à être très sensibles à ce problème.

L'enseignement élémentaire est le seul où les effectifs diminuent — moins 58.000 élèves — pour des raisons démographiques. Par ailleurs 1.515 emplois seront supprimés dans cet enseignement, nous dit-on. Je crois qu'il convient d'être très prudent dans les fermetures de classes uniques. Député d'un secteur rural, je sais le drame que représente pour un village la fermeture de sa classe unique. Je demande donc qu'on soit, là aussi, prudent et humain.

Dans l'enseignement secondaire, la ventilation des effectifs est intéressante à considérer. Elle montre que les objectifs du VI^e Plan n'y sont pas respectés, que les pourcentages entre les filières I, II et III, entre les littéraires et les scientifiques, entre le tertiaire et l'industriel ne sont pas davantage respectés.

On peut alors se demander si les pourcentages envisagés dans le VI^e Plan étaient judicieux. On peut aussi s'inquiéter quand on sait l'importance — qui se vérifie une fois de plus — des orientations prises dans le second degré quand il s'agit plus tard de trouver un emploi.

Bien des efforts restent à faire dans ce domaine. Vous en avez annoncé quelques-uns. Mais il faut poursuivre la tâche dans ce secteur. On ne peut que redire son inquiétude devant certains chiffres qui traduisent la situation de l'enseignement supérieur.

Que la France ait à elle seule autant d'étudiants que la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne réunies peut surprendre, mais ce n'est pas nécessairement nous qui avons tort de faire un tel effort. Que nous atteignons en 1974 les chiffres primitivement prévus pour 1976, c'est l'indication d'une croissance dont nous ne mesurons peut-être pas exactement l'ampleur.

Ce qui est plus inquiétant, ce sont les résultats de l'énorme effort ainsi poursuivi.

La moitié des étudiants français quitteront l'Université sans obtenir de diplôme. La croissance des effectifs de lettres se poursuit en dépit de l'absence de débouchés. La sélection par l'échec, si souvent dénoncée, continue car les mécanismes d'orientation jouent fort peu dans l'enseignement supérieur. Le résultat

tat, que nous déplorons nous aussi, c'est que les étudiants d'origine ouvrière abandonnent plus vite: il en reste 11 p. 100 en France contre 27 p. 100 en Allemagne, où pourtant le nombre total des étudiants est très inférieur.

Cette situation n'est pas satisfaisante et il faut y porter remède.

De tels faits inspirent d'ailleurs plusieurs remarques.

La racine du mal se trouve probablement dans l'enseignement du second degré où l'orientation négative, par refus des mathématiques, dirige un trop grand nombre d'élèves vers un baccalauréat A et, de là, vers des études littéraires qui ne préparent qu'au professorat. Quelle que soit la bonne volonté d'un gouvernement, jamais il ne pourra « absorber » la masse des littéraires espérant un emploi qui, toujours, leur échappe.

Veut-on des faits, très alarmants? En 1972, il y avait à l'université de Lille-III autant d'étudiants en histoire que de professeurs d'histoire en service dans l'académie. En 1972 encore, 1.400 agrégatifs d'histoire se sont présentés aux concours pour 104 postes. Cela faisait, de toute façon, 1.300 malheureux à la fin de l'année. Même si le nombre des postes mis aux concours avait été doublé ou triplé, celui des laissés pour compte aurait été énorme. Or on doit bien mesurer la déception, le sentiment de frustration d'hommes jeunes ainsi « piégés » après cinq ou six années d'université.

Nous approuvons la mise en place des D.E.U.G. et les mesures financières destinées à la permettre. Néanmoins, le problème n'est pas résolu pour autant.

Il est bon, à l'occasion de l'examen du budget, de reparler des enseignants et de leurs problèmes.

Soyons bien persuadés que l'éducation nationale ne se transforme, n'évolue que dans la mesure où les enseignants comprennent et acceptent les réformes. Il faut redire que le temps n'est plus — et n'a probablement jamais été, sauf dans l'imaginaire populaire — où l'enseignement était un « petit travail tranquille », un métier apportant considération et sécurité.

Le corps enseignant, au moment où il se féminise, doit faire face à un accroissement de charges, à la dégradation du rapport enseignant-enseigné, en même temps que se « banalise » sa situation dans une société où les diplômés sont de plus en plus nombreux.

Cette situation oblige à prévoir un certain nombre de mesures, et d'abord une meilleure formation pour les maîtres. De ce point de vue, la création de 700 emplois d'instituteurs remplaçants titulaires doit être saluée avec satisfaction, de même que l'ouverture de cinquante postes nouveaux dans les écoles normales nationales d'apprentissage.

Mais cela ne constitue que quelques opérations ponctuelles. Nous attendons du prochain budget qu'il marque un pas décisif en organisant rationnellement le recrutement et la formation des enseignants du second degré en fonction des décisions qui pourront être prises dans le cadre de la loi d'orientation.

Je voudrais aussi évoquer — d'autres l'ont fait ou le feront — le problème des auxiliaires auquel nous sommes sensibles. Il est certes difficile de supprimer totalement l'auxiliaire, mais chacun sait la condition précaire des auxiliaires dans l'éducation nationale. Là aussi, il y a frustration, sentiment d'échec qu'il n'est pas concevable de laisser durer trop longtemps.

Nous approuvons l'amélioration intervenue dans la situation indiciaire et indemnitaire des chefs d'établissement: 25 millions de francs lui sont consacrés. Elle n'est que justice tant le rôle des intéressés devient délicat et déterminant; elle est parfois à peine suffisante pour compenser l'absence d'heures supplémentaires. Il est tout de même paradoxal qu'à grade égal le chef d'établissement soit parfois encore moins payé que certains membres de son personnel.

Cette année encore, de multiples revendications catégorielles ont été exprimées. Citons, parmi d'autres, celles des certifiés dont les échelons centraux sont écrasés, celles des professeurs d'enseignement général de collège, dépassés par les professeurs d'enseignement général de collège d'enseignement technique.

Ce dernier conflit est symptomatique. Il serait inutile de multiplier les mesures catégorielles. Il faut aller au fond du problème, mettre un terme à la multiplicité des catégories de personnels qui coexistent dans nos établissements du second degré, avec leur statut propre, leur grille indiciaire, leurs obligations de service. Il faut simplifier, unifier, tout en offrant de véritables possibilités de carrière par la formation continue et la promotion interne. Dans ce domaine aussi, nous attendons beaucoup de la loi d'orientation.

J'ai beaucoup parlé des personnels enseignants, cédant à un penchant qui mène à négliger l'importance des non-enseignants pour la bonne marche des établissements. Trop longtemps, ils

ont été sacrifiés au besoin d'assurer d'abord les cours. Pourtant, sans les aides de laboratoire, pas de travaux pratiques. Et, sans intendance, la vie du lycée est compromise. Trop de collèges d'enseignement secondaire sont encore dépourvus de gestionnaires de catégorie A. Monsieur le ministre, il faut que l'intendance puisse suivre.

M. Robert Aumont. Il ne faut pas voter le budget!

M. Jacques Legendre. Nous sommes de plus en plus vivement pressés par les familles d'enfants scolarisés dans le second degré de réaliser la « gratuité véritable ». Remarquons que cette revendication n'a pris une telle ampleur qu'en raison de la large ouverture de l'enseignement secondaire aux enfants d'origine modeste réalisée par la V^e République. Peut-être certains seraient-ils bien avisés de s'en souvenir avant de dénoncer ce qu'ils appellent nos « carences »!

Mais la majorité a pris des engagements dans ce domaine à Provins et nous tenons à les retrouver dans ce budget.

Vous venez de nous apprendre qu'un crédit de 70 millions de francs serait accordé pour assurer la gratuité totale des livres en sixième dès la rentrée de 1974. Nous nous en réjouissons particulièrement.

Nous notons avec satisfaction que la réalisation progressive de la gratuité des dépenses d'accès à la scolarité et des dépenses annexes pour toute la durée de la scolarité obligatoire s'effectuera avec le maintien du système des bourses qui permet une aide accrue en faveur des familles les moins aisées.

Nous regrettons toutefois qu'il n'ait pas été possible de revoir plus complètement le système actuel d'attribution des bourses. Même assoupli, il demeure peu équitable et nous tiendrions à ce que l'étude sérieuse de nouveaux critères d'attribution soit menée à bien.

Nous accueillons favorablement, également, les deux dotations qui doivent améliorer le système des transports scolaires, ainsi que la création de 5.200 postes à la rentrée de 1974 qui permettra de nationaliser 520 établissements du second degré. Là aussi se trouve concrétisé le programme de Provins, puisque l'effort sans précédent enregistré dans ce domaine doit conduire à la nationalisation en cinq ans de tous les établissements du second degré.

Monsieur le ministre, le budget que vous nous présentez ne pouvait pas prétendre à une très grande originalité, puisqu'il n'a pas à fournir les moyens d'une profonde réforme de nos structures scolaires. C'est en 1975 que nous aurons à examiner la conformité de vos moyens avec les objectifs que vous allez bientôt préciser. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Néanmoins, le budget permet d'assurer convenablement l'accueil des élèves et des étudiants, tout en menant des opérations de rénovation pédagogique non négligeables et en apportant quelques satisfactions tangibles aux familles modestes pour lesquelles les dépenses d'éducation restent lourdes.

Comme tout le monde, j'ai déploré des points faibles et souhaité des mesures nouvelles. Mais, conscient de l'ampleur de la tâche qui s'accomplit, satisfait de voir les promesses de Provins entrer dans les faits, avec le groupe de l'Union des démocrates pour la République je voterai le budget de l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Faure.

M. Gilbert Faure. Monsieur le ministre, vous nous avez appris que vous disposiez d'une enveloppe supplémentaire dont vous avez discuté, avez-vous dit, avec les trois groupes de la majorité.

M. le ministre de l'éducation nationale. Avec ceux qui votent le budget, monsieur Gilbert Faure!

M. Gilbert Faure. Connaissant votre courtoisie habituelle, monsieur le ministre, je suis surpris de votre réponse, comme je l'ai été en vous voyant suivre une telle procédure pour annoncer cette mesure au Parlement.

Vous voulez — et vous venez de le confirmer — ignorer les députés de l'opposition. Considérez-vous qu'il existe deux catégories de parlementaires, les bons et les mauvais? Pour nous, il n'y a que des députés élus par le peuple de France et tous ont ici les mêmes droits! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche, des communistes et des réformateurs démocrates sociaux.*)

Aussi, nous protestons avec vigueur contre de telles pratiques qui tendent à devenir habituelles dans la présentation des budgets, mais qui n'en restent pas moins inadmissibles. Il est vrai que, devant la faiblesse de votre budget, vous avez certainement senti la nécessité de le conforter un peu, en essayant, mais en vain, de réconforter vos amis.

Car le budget de l'éducation nationale n'est pas le premier de l'Etat ! Vous et votre majorité le soutenez sans cesse, mais cette affirmation n'est véridique qu'en apparence.

Une étude rapide permet de constater que la somme des crédits consacrés à la défense nationale est supérieure à celle qui revient à l'éducation nationale. En effet, de nombreuses dépenses servant directement, indirectement ou partiellement à l'armée sont inscrites dans plusieurs budgets civils. C'est le cas, notamment, de la recherche atomique, de la recherche spatiale et du plan calcul qui bénéficient de dotations du ministère du développement industriel du Centre national de la recherche scientifique qui utilise des crédits du ministère de l'éducation nationale. S'ajoutent également au budget de la défense nationale des crédits inscrits aux budgets annexes des essences et des poudres, ainsi qu'à divers comptes spéciaux du Trésor.

Il est d'ailleurs difficile, pour ne pas dire impossible, d'obtenir, donc de connaître, le total général de ces diverses dépenses dont nous retrouvons encore la trace dans le budget du Premier ministre, dans le budget des départements d'outre-mer, dans le budget des affaires étrangères et dans celui de la coopération.

Je suis en mesure d'affirmer, sans crainte d'être démenti, que les crédits consacrés directement ou indirectement aux armées dépassent ceux de l'éducation nationale, même en ajoutant à ces derniers les crédits de la jeunesse et des sports. Ainsi, pour les seules autorisations de programme, l'éducation nationale et la jeunesse recevront 4.674 millions de francs, et les armées au moins 24.893 millions, soit plus de cinq fois le montant des crédits de l'éducation et de la jeunesse.

Mais la question n'est pas tant de savoir quel est réellement le premier budget de l'Etat. Le véritable problème est de se rendre compte si le budget de l'éducation nationale répond aux besoins de l'enseignement, de la maternelle à l'université.

Nous en doutons, car, en francs constants 1970, le budget de l'éducation nationale serait ramené à 32,55 milliards de francs, en augmentation de 5,5 p. 100 seulement sur celui de 1973.

L'accroissement déclaré du budget de l'éducation nationale est un leurre, du fait de la dépréciation de la monnaie. Ce budget devrait être, en tenant compte de l'inflation galopante, de l'ordre de 45 milliards de francs pour respecter les prévisions du VI^e Plan.

Nous en sommes loin, trop loin ! Alors, ne vous glorifiez pas de ce budget, insuffisant pour faire face aux besoins !

Vous n'ignorez pas que 90 p. 100 des dotations seront absorbées par les dépenses de fonctionnement, tandis que les crédits d'investissement seront en baisse et tomberont à 3,75 p. 100. De ce fait, il sera construit moins d'établissements scolaires qu'en 1973. Or les effectifs vont s'accroître de 188.000 élèves, dont 89.000 dans l'enseignement préscolaire. Comment les accueillerez-vous ?

Vous aviez, monsieur le ministre, estimé à 30.000 le nombre des postes à créer. Le projet de budget vous permettra d'en disposer de 20.000 seulement. De votre propre aveu, ce nombre est insuffisant pour assurer l'encadrement complet des effectifs.

A plus forte raison, il ne vous sera pas possible, faute de personnel, de réduire le nombre des élèves par classe, notamment dans les maternelles. Vous ne pourrez pas non plus rendre meilleures les conditions de travail et de service des chefs d'établissement, des intendants, des agents, etc., puisque vous ne disposez que de 1.900 créations de postes pour l'ensemble de ces catégories.

Malheureusement, ce n'est pas le seul domaine où la situation se dégrade chaque année davantage. Il en est de même pour l'aide apportée aux familles. C'est pourtant à l'effort consenti pour cette aide que peut se juger le souci du Gouvernement de favoriser la démocratisation de l'enseignement.

Or, malgré une augmentation des prix sans précédent, les crédits passent de 146 millions de francs en 1973 à 132,6 millions de francs pour 1974, soit une diminution de 10 p. 100. En revanche, certaines mesures nouvelles coûteront cher aux parents. C'est le cas de l'augmentation de 5 p. 100 des tarifs de pension et de demi-pension et de la majoration de 5 p. 100 de la participation des familles aux frais de rémunération des agents d'internat.

Une nouvelle fois, l'Etat accroît les charges imposées aux parents et aggrave ainsi la situation de nombreuses familles dont les revenus modestes ne permettent pas de faire face aux dépenses qui leur sont imposées pour donner à leurs enfants un avenir meilleur.

Que devient alors la gratuité, prescrite par la loi, pendant toute la durée de l'obligation scolaire ? L'argent ne saurait, à lui seul, constituer un critère de sélection et de détermination.

Ceux qui, nés dans la fortune, ne parviennent pas à faire eux-mêmes la preuve de leurs capacités, ne doivent pas être favorisés pour se placer avant les enfants du peuple.

La gratuité prend alors tout son sens et tout son poids. Or, contrairement aux engagements du pouvoir, rien n'est prévu cette année, ni pour les transports, ni pour les livres, ni pour les fournitures, ni pour les frais de pension. Quant à l'allocation de 100 francs accordée aux parents non imposables sur le revenu elle serait prise sur les fonds des caisses d'allocations familiales, donc hors du budget de l'Etat.

Il faudra sans doute attendre la prochaine rentrée pour que soient fournis gratuitement les manuels scolaires, mais seulement en classe de sixième et peut-être encore après avoir trouvé un financement extrabudgétaire.

C'est vraiment peu, bien trop peu. Il n'en va pas de même pour l'enseignement privé. Les crédits qui lui sont attribués ont plus que doublé depuis 1969, alors que ceux de l'enseignement public n'ont augmenté que de 68 p. 100. Il bénéficie, dans ce projet de budget, d'un accroissement de crédits de 578,2 millions par rapport à 1973, pour une augmentation de 23.000 élèves seulement.

Les mesures nouvelles représentent 2,5 p. 100 pour l'enseignement public, contre 10 p. 100 pour l'enseignement privé. Ainsi, ce dernier est quatre fois mieux traité que l'enseignement public.

Dans le même temps, le Gouvernement fait preuve d'une certaine suite dans les idées en freinant insensiblement l'accès à l'instruction. Il entend réduire la durée des études, conformément à la déclaration du Premier ministre devant les professeurs de l'enseignement libre, à Phalsbourg. En conséquence, avant la fin de la scolarité obligatoire, des dizaines de milliers d'enfants de travailleurs seront livrés à un patronat avide de profits.

Une autre sélection s'installe à l'entrée de l'enseignement supérieur, où des mesures sont progressivement mises en place afin de diminuer le nombre des étudiants. C'est la sélection dès la première année de médecine. C'est la création du diplôme d'études universitaires générales, qui orientera vers la profession après deux ans. C'est encore la suppression du sursis, pour décourager les étudiants les moins tenaces, mais aussi et surtout les moins fortunés.

De telles méthodes, contraires à la démocratisation de l'enseignement, sont inacceptables.

Le projet de budget que vous nous présentez aujourd'hui est, lui aussi, inacceptable. Il ne permet pas de faire plus que l'an dernier ; il tourne le dos à la politique de soutien et d'aide aux moins favorisés ; il ne respecte pas les engagements pris par le Parlement au moment du vote sur le VI^e Plan.

Pour nous, les crédits alloués à l'éducation nationale ne doivent pas être calculés par référence à ce qu'ils étaient hier ou il y a dix ans. Ils ne doivent pas non plus être comparés aux crédits accordés à d'autres ministères. Ils ne doivent surtout pas servir des options rétrogradées et des choix opérés en fonction d'une clientèle électorale que l'on veut conserver.

M. Alexandre Bolo. C'est ridicule !

M. Gilbert Faure. Ils doivent, au contraire, permettre d'accueillir et d'instruire les élèves, de combler les handicaps de naissance, de compenser les inégalités sociales, de rechercher et développer les aptitudes individuelles, d'aider l'adolescent à se déterminer librement afin de devenir un homme conscient de ses droits et de ses devoirs, capable, s'il le faut, de se dépasser lui-même, mais toujours prêt au respect des autres.

Ces choix n'apparaissent nullement dans votre projet de budget : nous ne le voterons donc pas. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Ségard.

M. Norbert Ségard. Mesdames, messieurs, dans la présentation du rapport de la commission des affaires culturelles sur le projet de budget pour 1974, j'avais indiqué qu'à titre personnel je souhaitais intervenir sur les trois points suivants : l'élève et le diplômé, le professeur et le pédagogue, le chercheur et celui que j'appellerai le « trouveur ».

L'élève et le diplômé, tout d'abord. Je me placerai au niveau de l'enseignement supérieur puisque j'en fais partie, mais mes remarques pourraient s'appliquer, me semble-t-il, aux autres niveaux d'enseignement.

Nos statistiques s'intéressent plus au nombre d'étudiants qu'au nombre de diplômés. D'ailleurs, dans le domaine de l'enseignement supérieur, il devient de plus en plus difficile d'avoir connaissance, en temps voulu, de chiffres exacts. Néanmoins, je crois pouvoir dire que la France compte autant d'étudiants que l'Allemagne de l'Ouest et l'Angleterre réunies, mais forme moins de diplômés que chacun de ces deux pays.

Je voudrais attirer l'attention des responsables universitaires, comme celle du ministre de l'éducation nationale, non seulement sur le « prix de revient » du diplômé, qui finira par atteindre des limites insupportables pour le pays, mais aussi sur les effets psychologiques et sociologiques résultant du taux d'échecs ou de redoublements que nous connaissons. Il faut y veiller de près. Il faut le dire en toute honnêteté, il est des études, surtout dans le domaine des enseignements supérieurs, que toute forme d'intelligence n'est pas capable d'aborder. C'est commettre une mauvaise action vis-à-vis des jeunes de l'Université et du pays, que de ne pas tirer la conséquence logique de cette évidence.

De ce point de vue, deux remarques doivent, me semble-t-il, être formulées.

La première, c'est qu'un diplôme obtenu à la fin d'un cycle d'études doit consacrer le travail et les résultats obtenus pendant ce cycle d'études et ne doit pas automatiquement donner l'accès au cycle suivant, car ce ne sont parfois pas les mêmes qualités intellectuelles que requièrent l'un et l'autre de ces cycles.

Par exemple, l'obtention d'une maîtrise ès sciences doit traduire la formation et l'information reçues à un certain niveau de sciences déjà élaborées. Cela ne signifie en aucune façon que le nouveau maître ès sciences aura les qualités requises pour entrer dans le troisième cycle d'enseignement, qui exige, lui, une forme d'intelligence orientée vers la recherche.

La deuxième remarque, c'est que l'Université a toujours assumé — c'est encore plus vrai aujourd'hui — deux missions qui jusqu'à présent ont été confondues : la mission de culture générale, la préparation à une profession.

La mission culturelle de l'Université consistait autrefois, à une époque d'assez grande stabilité économique, sociale, scientifique, à donner des connaissances suffisantes à un petit nombre d'hommes pour qu'ils jouent, pendant toute leur vie, un rôle social important. Aujourd'hui, préparer à une profession, notamment de cadre supérieur, nécessite d'une part — on le sait plus que jamais — une volonté de formation permanente, d'autre part, une formation du caractère, au sens le plus large du terme, qui n'ait d'égale que la formation scientifique ou technique.

Le droit à la culture, que nous souhaitons voir accordé au plus grand nombre par la société, va de plus en plus avoir pour conséquence que, socialement, la culture ne donnera plus automatiquement des droits professionnels dans la cité.

Le droit à un métier qui confère un diplôme impose l'acceptation, par l'étudiant, de règles de travail et de contrôle qui soient une véritable vérification de « l'aptitude à exercer ».

La notion de diplôme doit donc, de plus en plus, distinguer ceux qui consacreront l'acquisition d'une certaine culture et ceux qui, par-delà cette acquisition, conféreront à ceux qui les obtiendront des droits à continuer les études ou à exercer une fonction de responsabilité dans la société.

Qu'on le veuille ou non, nous nous acheminerons ainsi vers deux types différents d'études, voire d'étudiants, suivant que ceux-ci souhaiteront obtenir telle reconnaissance ou telle garantie, c'est-à-dire suivant qu'ils accepteront telle ou telle contrainte, telle ou telle règle du jeu. L'effort de la nation ne devrait pas être le même dans l'un et l'autre cas.

Après avoir parlé de l'élève et du diplômé, je voudrais d'un mot évoquer le problème du professeur et du pédagogue.

Beaucoup a été fait, beaucoup est fait et continuera fort heureusement d'être bien fait pour la formation scientifique du maître. Mais celui-ci doit aussi être un éducateur et un pédagogue. Or, cela ne s'improvise pas. Je vous demande, monsieur le ministre, de continuer d'attacher la plus grande importance au problème de la formation des maîtres, tant au niveau de la formation première qu'à celui de la formation continue.

Dans les enseignements supérieurs aussi, un effort doit être fait pour la formation pédagogique des professeurs et des assistants, tout particulièrement en faveur de ceux du premier cycle.

Mais, par-delà la formation scientifique et pédagogique des maîtres, il importe aussi de tout mettre en œuvre afin de motiver toujours plus et toujours mieux les maîtres pour leur profession. En ce sens, vous avez raison, monsieur le ministre, de prévoir l'accès dans les centres de formation des maîtres du second degré, non à la fin des études universitaires, mais une fois le diplôme du premier cycle obtenu, c'est-à-dire en principe deux années après le baccalauréat.

Mieux former les futurs pédagogues, les motiver davantage, il vous revient aussi, monsieur le ministre, de toujours plus et toujours mieux leur dire leurs responsabilités personnelles et collectives. Ils collaborent en effet, avec les familles, à la formation de la jeunesse, tout spécialement dans ces domaines si

déliés de l'esprit et du cœur. Leurs attitudes personnelles et collectives ont, en ce domaine, tout autant d'importance que leurs leçons.

Et cela d'autant plus que, de nos jours, l'influence de l'école parallèle est là, toujours plus grande et, par certains aspects, toujours plus menaçante. Car elle se base trop souvent sur le rôle plus attractif de ce que l'on montre par rapport à ce que l'on démontre. Si le cinéma, dans ses débuts, s'efforçait de filmer ce que l'on pouvait observer dans les rues, trop souvent, aujourd'hui, il se passe dans les rues ce que le cinéma imagine dans ses films dit « d'avant-garde ».

C'est pourquoi, certaines attitudes, certaines déclarations, certains engagements ne sont pas conciliables avec le métier d'éducateur.

M. Jacques Chambaz. C'est la chasse aux sorcières !

M. Norbert Ségard. Le dire et l'exiger, ce n'est pas vouloir limiter pour autant les droits des maîtres ; c'est essentiellement agir dans l'ordre du respect que nous attachons et que nous souhaitons voir attaché, même par les intéressés, à cette éminente fonction d'éducateur.

Le dernier point sur lequel je souhaiterais attirer votre attention, monsieur le ministre, est celui de la carrière dans la recherche scientifique, et notamment, pour ce qui nous concerne en ce moment, au C. N. R. S. et dans ses instituts nationaux.

L'un des problèmes essentiels est celui du recrutement des jeunes chercheurs et de leur efficacité. Or il faut le dire nettement et courageusement : on ne recrute aujourd'hui pas assez de jeunes chercheurs au C. N. R. S. parce que celui-ci retient trop longtemps à son service ses propres chercheurs. Or, d'une part, l'évolution des sciences, d'autre part, l'évolution de la forme d'intelligence au cours de la vie d'un homme, notamment dans ses aspects imaginatif et créatif, vont à l'encontre de la définition d'une carrière de chercheur, la vie durant, sauf cas exceptionnel.

Tout le monde est d'accord sur cela, monsieur le ministre, encore que tout le monde ne soit pas d'accord pour le dire. Mais ce qui rend impossible la solution de ce problème, actuellement, c'est l'inexistence d'un statut spécial pour ce métier vraiment spécial celui de chercheur à temps complet. S'il est démontré qu'on doit, en moyenne, quitter la recherche fondamentale active après vingt ou vingt-cinq ans de métier, des droits doivent être précisés au point de vue tant de la reconnaissance immédiate ou différée des droits acquis que d'une affectation prioritaire en d'autres domaines, ne fût-ce que dans le domaine de la formation de jeunes chercheurs.

Je formule le vœu, monsieur le ministre, qu'une commission soit créée dans le plus bref délai pour étudier ce nouveau statut des chercheurs. J'y vois, pour ma part, un des plus importants problèmes du C. N. R. S., car il y va de son efficacité en matière de découvertes, de la jeunesse permanente de son recrutement, c'est-à-dire, par beaucoup d'aspects, du rayonnement de notre recherche scientifique nationale.

D'ailleurs, monsieur le ministre, en appelant votre attention sur ces trois problèmes, ce sont les problèmes d'efficacité et de rayonnement de notre éducation nationale que j'ai souhaité poser.

On ne peut demander au pays l'effort financier considérable que nous lui demandons et que nous devons continuer à lui demander, en faveur de l'éducation nationale, que si des liens de confiance et d'affection attachent fortement le pays à son éducation nationale. Un très petit nombre de trublions très bruyants sont, de ce point de vue, très nocifs. Soyez très ferme à leur rencontre, monsieur le ministre !

M. Pierre Juquin. Ah ! Ah !

M. Norbert Ségard. Je ne savais pas qu'il y en avait jusqu'ici, monsieur Juquin ! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Une grande majorité de jeunes, de familles, d'éducateurs est sans doute trop silencieuse à cet égard. Parlez-lui souvent, monsieur le ministre, et incitez-la à prendre avec vous les responsabilités qui doivent être les siennes.

M. Jacques Chambaz. Le monologue du ministre, c'est le pré-lendu dialogue !

M. André Fanton. Plongez-vous donc dans votre journal, monsieur Chambaz !

M. André-Georges Voisin. C'est ça ! Lisez tranquillement !

M. le président. Poursuivez votre propos, monsieur Ségard.

M. Norbert Ségard. L'avenir de notre société dépend, en grande partie, de ce qui se prépare dans nos écoles et centres de recherches :

Donner une formation du corps, de l'esprit et du cœur, apprendre un métier et, la vie durant, y rester adapté, ouvrir les

hommes à la culture et enrichir celle-ci d'aspects et de domaine toujours nouveaux, non, vraiment, il ne devrait pas y avoir, dans ces domaines, de majorité et d'opposition !

M. André-Georges Voisin. Très bien !

M. Pierre Juquin. C'est le comble du totalitarisme !

M. Norbert Ségard. Nous sommes nombreux ici et dans le pays à vous faire confiance et, autant que vous le souhaitez, à accepter de vous aider pour atteindre ce but.

Monsieur le ministre, on m'a fait ce soir le plus grand plaisir lorsqu'on a dit que, par certains côtés, je répétais vos propos. Je n'ai pas eu pour cela besoin d'apprendre le russe. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Mermaz.

M. Louis Mermaz. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'Assemblée devrait unanimement reconnaître que le projet de budget de l'éducation nationale pour 1974...

M. André-Georges Voisin. Est bon !

M. Louis Mermaz. ...devrait être meilleur. Certes, comme l'a déclaré un orateur de la majorité, quelques modifications ont été apportées, mais, pour l'essentiel, ce projet de budget n'est pas tellement différent des précédents, et je ne pense pas que M. le ministre de l'éducation nationale me contredise, car il l'aurait certainement voulu meilleur.

M. André-Georges Voisin. Assurément !

M. Alexandre Boio. Tout le monde l'aurait voulu meilleur !

M. Louis Mermaz. D'ailleurs on nous a dit qu'un amendement était en préparation, ce qui constitue une sorte de reconnaissance de certaines insuffisances.

M. le ministre a reconnu, au début de la séance, que l'on ne pouvait pas toujours connaître exactement les besoins en personnel enseignant — c'est dommage, mais pourquoi serait-ce éternellement impossible ? — et qu'il serait nécessaire de recourir à un « collectif ». Souhaitons d'ailleurs que ce dernier soit le plus riche possible.

La part de l'éducation nationale diminue de 0,5 p. 100 dans l'ensemble du budget de l'Etat; il s'agit donc d'une relative stabilité. Cependant — M. le ministre l'a reconnu — le nombre des élèves et étudiants s'est accru de 188.000.

Devant intervenir, après notre collègue Gilbert Faure, plus spécialement sur le budget de l'enseignement supérieur, je remarque que, dans ce domaine aussi, le nombre des étudiants augmente: cette année il approchera 320.000 contre 765.000 l'année dernière. C'est dire que même ce budget de l'enseignement supérieur, dont on a assez peu parlé jusqu'à présent, ne peut pas donner satisfaction à l'Université.

M. André-Georges Voisin. Proportionnellement, il y a en France deux fois plus d'étudiants qu'en U. R. S. S. !

M. Louis Mermaz. Ce Gouvernement et ses prédécesseurs ont proclamé à plusieurs reprises, précisément en application de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, qu'il fallait instituer une politique contractuelle entre les universités et le ministère et développer les relations entre les milieux universitaires et le reste du pays. On nous a dit également que le but recherché par la création de nouveaux diplômes nationaux, comme le diplôme d'études universitaires générales — le D.E.U.G. — était de pouvoir dispenser un enseignement plus substantiel, de promouvoir une certaine pédagogie dans les universités, de mettre en place une meilleure orientation dès le premier cycle.

On nous a dit aussi qu'il fallait développer la formation continue, notamment par le jeu des contrats d'assistance initiale conclus entre les universités et le ministère. On nous a enfin dit qu'il fallait mieux informer et mieux orienter les étudiants et qu'il fallait commencer à implanter, dans les universités, des cellules d'information et d'orientation des étudiants.

Cela, ce sont les intentions. La réalité est tout de même bien différente.

La politique actuelle de l'enseignement supérieur n'est d'ailleurs pas dissociable de l'ensemble de la politique scolaire, bien que — et c'est peut-être une des originalités de la politique conduite en matière d'enseignement supérieur — la sélection semble beaucoup plus active et plus durement ressentie que dans d'autres branches de l'éducation nationale, sélection qui,

trop souvent, est fondée non pas sur des critères de caractère, de travail, d'aptitude, mais encore, hélas ! sur des critères sociaux; il est inutile de rappeler les statistiques qui font apparaître le très petit nombre d'étudiants issus de milieux populaires, qui poursuivent des études dans les universités et le plus petit nombre encore de ceux qui peuvent les terminer.

Enfin, nous sommes encore à la veille, au seuil, dans le vestibule d'une véritable réforme de l'enseignement supérieur, car, si des intentions ont été affirmées, les choix politiques n'ont pas encore été faits.

Certains choix fondamentaux n'ont pas été opérés, en ce qui concerne le contenu des enseignements. Certains autres choix, relatifs à la liaison entre l'enseignement et la vie professionnelle ne sont pas suivis d'effets. Enfin, le Gouvernement a fixé un certain nombre d'objectifs qu'il ne semble pas en mesure, en raison des événements notamment, de réaliser complètement.

D'abord, certains choix fondamentaux n'ont pas été opérés. C'est le problème de la finalité des études qui n'est pas réglé. Bien sûr, un enseignement — et spécialement un enseignement supérieur — doit répondre à deux finalités: d'une part, l'acquisition d'une culture générale — cela reste vrai même en 1974 — et, d'autre part, l'accès à une formation professionnelle ou préprofessionnelle, ces deux finalités étant d'importance égale et leur réalisation conjointe assurant la dignité du citoyen.

Il faut éviter la spécialisation outrancière comme la non-spécialisation excessive. Or on assiste actuellement à une sorte d'éclatement des universités, à une sorte de cloisonnement des enseignements. A côté du cycle court, qui s'instaure avec le D.E.U.G., il y a des cycles longs qui sont de plus en plus fermés. De moins en moins d'étudiants y pénètrent, de moins en moins ont la possibilité de choisir leurs diplômes. Il y a aussi une grande confusion dans la distribution de l'enseignement général et de l'enseignement destiné à préparer à une carrière.

Dans le fond, on pourrait considérer d'abord — et il faudrait à ce moment mêler les réflexions sur les enseignements de type court et sur les enseignements de type long — que certaines formes d'enseignement préparent ou veulent préparer à une profession. C'est le cas des I.U.T., des écoles nationales supérieures d'ingénieurs, ou d'études réputées plus nobles, tels les enseignements médicaux.

Par ailleurs, des études de formation générale, et parfois trop générale, continuent d'être données dans les disciplines du droit, des sciences économiques, des sciences politiques, de la psychologie.

Enfin, il y a des études de caractère proprement culturel dont on ne voit pas très bien, trop souvent, les débouchés précis qu'elles offrent: les lettres classiques, l'animation, l'information, l'histoire, l'histoire de l'art.

A l'heure actuelle, 80 à 90 p. 100 des étudiants ne reçoivent pas vraiment de formation professionnelle directe dans l'Université. Cela est grave. Les seuls étudiants qui en bénéficient se trouvent dans les I. U. T., les écoles nationales supérieures d'ingénieurs ou les facultés de médecine.

D'ailleurs, le nombre des étudiants reçus dans les I.U.T. est très insuffisant. Signalons à ce sujet que le V^e Plan prévoyait la présence de quelque 120.000 étudiants pour la rentrée d'octobre 1972. On est encore très loin d'atteindre même la moitié de ce chiffre.

L'Université des années 1950-1955 était ce qu'on appelait une université traditionnelle, dont la fonction était de former un certain nombre d'étudiants — limité — à des tâches précises: tâches d'enseignement, tâches juridiques et libérales « classiques » comme les professions libérales et judiciaires, formation de maîtres de l'enseignement supérieur. Cette Université appartient au passé. Mais depuis que l'Université est devenue, par le million d'étudiants qu'elle réunira bientôt, une université de masse, elle n'a pas véritablement réussi à se mettre en place, en dépit de l'effort de la loi d'orientation de 1968, aujourd'hui battue en brèche sur plusieurs points.

Le ministre de l'éducation nationale a évoqué la perspective d'une réforme de l'enseignement du second degré. Ce sera l'objet d'un débat au printemps prochain. Il faut dire que l'Université de la seconde moitié du xx^e siècle reste à créer dans notre pays. Si elle n'existe pas, c'est probablement en raison de conditions globales de caractère économique et social.

Notre Université est donc gravement cloisonnée et ne correspond pas aux exigences d'une véritable politique de l'enseignement supérieur en 1973. Certains choix sont mal définis: la question des débouchés n'a jamais été abordée sérieusement, à apposer que le système politique et administratif dans lequel nous vivons le permette. Il est certain que dans un pays d'économie socialiste ou simplement planifiée, une certaine concordance

devrait exister entre le nombre des diplômés formés chaque année et le nombre d'emplois offerts. Signalons que le Gouvernement n'a jamais posé le problème de l'inadéquation qui existe entre ces deux masses.

Lorsqu'il s'y essaie, au lieu de faire de l'orientation, de la prévision économique, il fait de la sélection au pire sens du mot. C'est ce qui se passe actuellement pour les études médicales, où il porte la responsabilité de la formule assez sinistre des « reçus-collés ».

Dans ce domaine, les responsables de l'éducation nationale veulent établir un lien, semble-t-il, entre le nombre de médecins formés et les besoins « prévisibles ». Mais il est grave que le Gouvernement improvise dans un domaine aussi imprécis que celui de la médecine, car enfin, comment peut-on prévoir à la fois le nombre de médecins dont nous aurons besoin dans dix ou vingt ans et le type de médecine alors en usage dans notre pays ? S'agira-t-il d'une médecine libérale ou hospitalière ou les deux à la fois ? Comment par ailleurs prévoir le type de travail que souhaiteront effectuer les futurs médecins ? Sera-ce un travail intensif et très rémunérateur ou moins intensif et plus social ?

Une seconde concordance devrait exister entre la qualification des différents emplois à pourvoir et celle des différents diplômés formés chaque année. Il s'agit ici d'un problème qualitatif. Il semble encore que le Gouvernement ait mal défini son choix en ce domaine.

Prenons l'exemple de la fonction enseignante, dont l'Etat est assez largement maître. Jamais il n'a été procédé à une double démarche visant d'une part à déterminer les besoins dans les années à venir en fonction du nombre d'enfants qui se présentent à la porte des écoles et des lycées, et d'autre part à organiser certaines filières, notamment celle de la formation des maîtres, compte tenu des données démographiques.

Enfin, certains objectifs, et ce sera mon troisième point, que le Gouvernement a dû s'assigner, souvent sous la pression de l'événement, ne semblent pas recevoir de réalisation rapide : la réforme des structures universitaires n'est pas véritablement engagée, et elle est plutôt détournée de son sens initial.

L'autonomie des établissements devait se traduire, si nous avons bien lu la loi d'orientation, par une véritable autonomie sur les plans administratif, pédagogique et financier. A la vérité, il n'y a pas encore de véritable autonomie, parce que c'est l'Etat qui continue seul de donner les moyens. Les universités ne disposent d'aucun moyen matériel et réel pour obtenir cette autonomie.

Il n'y a pas davantage d'autonomie pour l'enseignement en France qui reste très centralisé. L'Etat seul définit le contenu des enseignements au service desquels les universités se mettront, sans véritable dialogue entre les universités et le ministère. L'Etat enfin reste seul maître du statut des personnels sans véritable dialogue là non plus.

Or, aujourd'hui, avec la partition des universités d'Aix-Marseille et la création de l'université d'Aix-Marseille III, on est peut-être à la veille d'assister à une tentative du Gouvernement et du ministère de l'éducation nationale pour revenir sur certains principes de la loi d'orientation, à savoir l'autonomie des universités, les franchises universitaires, le respect des droits des conseils universitaires. Il serait intéressant qu'à l'occasion de ce débat, le ministre de l'éducation nationale veuille bien s'expliquer sur ces faits qui nous semblent très graves.

Par ailleurs, la création de nouveaux diplômes, comme les diplômes d'études universitaires générales, conduit au risque de conduire à une spécialisation excessive qui mutile le futur citoyen. Les différents D. E. U. G. correspondent à des filières certes très précises. En vérité la seule novation a consisté à créer de nouvelles filières contenues dans de nouveaux D. E. U. G. Les « dominantes » restent très dominantes, et intrinsèquement très importantes. Que devient alors la pluridisciplinarité ?

On peut se demander si les D. E. U. G. n'ont pas été conçus comme des outils d'enseignement professionnel ou comme des instruments de sélection et s'ils ne remettent pas en cause le minimum intangible de culture générale auquel chaque étudiant a droit et auquel nous devons être attachés.

Enfin nous estimons — c'est un objectif que le Gouvernement est loin de viser — que l'orientation doit être une fonction capitale de l'enseignement. Elle doit devenir son souci majeur et précis. L'orientation fondée sur l'information est le contraire de la sélection.

Quant à la formation continue, nous aimerions connaître votre philosophie, monsieur le ministre. Pour nous, c'est un problème majeur. Doit-elle être assurée par des établissements d'ensei-

gnement ouverts, en liaison avec les syndicats et les entreprises, ou par les entreprises elles-mêmes attachées à se donner la main-d'œuvre dont elles estiment avoir besoin ? (Très bien ! sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

L'essentiel, pour nous, est de refuser la sélection telle qu'on la prépare dans l'enseignement supérieur. L'orientation, les études organisées en fonction des besoins généraux de la société, de l'économie, c'est-à-dire de la vie sociale et de la vie économique sont une bonne chose dans un pays moderne. Mais l'Université tributaire du profit, du monde du profit, c'est pour notre civilisation un péril mortel.

Vous avez dit tout à l'heure que l'Université ne devait pas devenir « garderie d'adolescents ». Nous voulons, nous, une grande Université dans laquelle les professeurs et les étudiants se sentent à l'aise, une Université qui se méfie comme de la peste de cet ordre moral que j'ai cru deviner dans les propos de M. Ségard, une Université fondée sur la liberté et sur le dialogue.

J'aimerais, là aussi, vous poser une question, monsieur le ministre. La faculté de Vincennes — université de Paris VIII — présente l'originalité d'être ouverte aux salariés et aux non-bacheliers. Or nous avons l'impression que cette université de Vincennes, comme par hasard, est celle qui manque aujourd'hui le plus tragiquement de crédits et de postes de professeurs. Alors vous comprenez la raison de ma question.

Deux mille étudiants de plus sont inscrits à la faculté de Vincennes. Les crédits semblent être nettement insuffisants cette année ; les étudiants et le personnel enseignant nous laissent entendre que cette faculté de Vincennes risque de ne pouvoir continuer sa tâche et que cette expérience, à laquelle nous tenons par-dessus tout, d'Université ouverte aux salariés et aux non-bacheliers, pourrait s'achever prématurément. Nous aimerions obtenir des éclaircissements sur ce problème-là.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Mermaz.

M. Louis Mermaz. Pour conclure, je dirai qu'il faut refuser tout ce qui tend à l'éclatement de l'enseignement supérieur.

Permettez enfin au député de l'Isère, avant de quitter la tribune, de poser une dernière question.

Vous nous avez déclaré, monsieur le ministre, que les crédits de lecture publique augmentaient de plus de 30 p. 100 dans le présent budget. Or, nous, habitants de l'Isère, savons que la bibliothèque interuniversitaire de Grenoble est fermée depuis le 15 octobre 1973 faute de moyens pour la chauffer et l'éclairer...

M. Hector Rolland. Ce n'est pas sérieux !

M. Alexandre Bolo. Vous vous moquez du monde !

M. Louis Mermaz. ... autrement dit, exprimé d'une manière plus technique, faute de crédits de fonctionnement.

Il serait utile, monsieur le ministre, que vous nous fournissiez à ce sujet également des éclaircissements et que la bibliothèque interuniversitaire de Grenoble soit bientôt mise à même de rouvrir définitivement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique.

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646) (rapport n° 681 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

— Education nationale (suite).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
MARCEL CHOUVET.